

nom de Octave Corbeil comme propriétaire des lots 52-32 et 52-33  
de quartier est pour y substituer le nom de Robert Leclair  
Le greffier étant autorisé à initialer sur le dit rôle telle substitution  
faite à raison de mutation de propriété; et que le dit rôle soit  
aussi aménagé en remplaçant le nom de Fred Cook comme  
propriétaire du lot 275 du quartier est pour y substituer  
le nom de Wilfrid Houlet avec les mêmes autorisations.

Hannasie  
Maire

J. Falcois  
Greffier

22 Décembre 1925

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil  
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et  
heures ordinaires du conseil mardi le 22 décembre 1925 étant  
la deuxième séance de la nouvelle du mois de décembre  
Sont présents: Son Honneur le maire M. W.A. Moisan et  
messieurs les échevins A. Ritz, E. Pelletier, E. Pinard, H. Lindsay, J. Duchesne  
M. W.A. Moisan occupe le fauteuil du maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance  
ainsi que du certificat constataut qu'une copie en a été signifiée  
à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 9 décembre  
lesquelles sont approuvées unanimement.

Est proposé par l'échevin H. Lindsay secondé par l'échevin J.E. Pinard  
que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé  
à les payer à savoir: Dr Allard \$25<sup>00</sup> J.R. Blancharde \$8.1 + 4.36 +  
0.80 + \$1. + 1<sup>10</sup> à mercure - flos 14.04 + 4.58 Williams + Wilson \$84.  
P. Vignault 4.92 laurier houle \$50.70 M. Pelletier + flos \$21.37 Crance  
laurier 302.67 Canada iron foundries 64.40 + 119.29 + 782.37 /  
J.D. Montplaisir 2.50 + 22.50 La Grivoysance 379.85 Sam. Jones 27.30  
Alf. Blanchard 10.75 Geo Lachie 3<sup>00</sup> liste de paye du 17 dec. 165.10,  
P. Cardin 13.50, Avis. Montplaisir \$100. Dymond Inc Cell 74.20  
Southern Canada 1<sup>00</sup> Ed. Gauthier 32.34 Southern Canada Power  
47.57 + 12 + 212. + 57 + 27 + 12 + 8.37 + 208.16 + 18.85 Alarme chez  
Mme Bégin 25<sup>00</sup> liste de paye du 3 dec. 177.40 J. Gauvreau 11.60  
J.E. Lafontaine 4.55 Drummondville Telephone 171.00 liste de paye  
du 10 Dec. 166<sup>30</sup> liste de paye du 28 nov. 191.20 Alarme chez  
Gauthier 25<sup>00</sup> hospital bancaire 19<sup>10</sup>

M. l'échevin H. Lindsay donne avis de motion qu'il présentera un  
règlement pour amender le règlement 19 en ce qui concerne  
les garanties de la Southern Canada Power y mentionnées.  
Il est proposé par l'échevin J.E. Pinard secondé par l'échevin J.C. Duchesne

Demande d'estimation progressive fournis par Archambault Leclair fils  
et le certificat de l'ingénieur conseil G. Blancharde approuvant  
et estimé pour \$23 795.73; Vu que le conseil a fait des  
réserves sur le dit estimé; Que le trésorier soit autorisé à  
remettre à archambault Leclair fils la somme de \$20 000.00  
en compte sur leur contrat pour l'usine de filtration.

Le greffier dépose devant le conseil la liste des électeurs municipaux  
Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.E. Pinard  
que la liste telle que déposée soit homologuée.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.E. Pinard  
que les rôles de perception imposant des taxes fiscales  
au montant total de \$2.30 par \$100.00 préparés par le trésorier  
de cette ville suivant les dispositions des règlements municipaux  
130 et 131 adoptés par le conseil de cette ville, ainsi que  
le rôle de perception des taxes d'eau du 1<sup>er</sup> novembre 1925-  
au 1<sup>er</sup> novembre 1926, préparé par le trésorier en conformité  
du règlement no 85, soient déclarés homologues à toutes  
fins que de droit.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.E. Pinard  
que un bonus de \$50<sup>00</sup> cinq cents dollars soit accordé à  
l'Harmonie de Drummondville.

Ordre est donné à l'ingénieur de faire poser une lunerie  
sur la rue Pellerin pris de la résidence Hubert.

Proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin A. Ritz  
que ce conseil s'adjourne au 29 janvier.

Hannasie  
Maire

J. Falcois  
Greffier

7 Janvier 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance spéciale du  
conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et  
heures ordinaires du conseil pris le 7 janvier 1926.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W.A. Moisan et messieurs  
les échevins H. Lindsay, A. Javelle, J.H. Paul, J.W. Dodge, A. Ritz  
et J.E. Pinard.

M. W.A. Moisan occupe le fauteuil du maire

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente  
séance ainsi que du certificat constataut qu'une copie en  
a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.  
Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 22  
décembre 1925 lesquelles sont approuvées unanimement.

Il est proposé par l'échevin H. Lindsay secondé par l'échevin J.H. Paul  
que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer

à pavoir : Union des municipalités 17.84. Total de paye du 24 déc.  
160.60 G.E.B. Papin 52.80 Canada Iron foundries 46.04 Southern  
Canada Power 44.47 + 20 + 4.02 + 212. + 7.70 + .2 + .65 Welsh  
plate 16.54 Jos Moquin 8<sup>e</sup> Février pour meses 35<sup>e</sup>. Total de  
paye du 31 déc. 163.75

Mon honneur le maire exprime la sympathie du conseil et  
des citoyens de la ville de Drummondville à l'égard du  
veuf charonie G. Melançon curé de la paroisse qui  
vient de perdre sa mère.

Une résolution de sympathie est alors unanimement adoptée  
au Révérend Charonie G. Melançon l'assurant que ce conseil  
a appris avec une vive douleur la mort de Mme Melançon  
et désire exprimer au Curé de la paroisse le chagrin et la  
sympathie du Conseil ainsi que des citoyens de la ville à  
l'occasion de son grand deuil.

Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin A. Birby  
que le trésorier de la ville reçoive instructions de préparer  
et de produire toutes les déclamations que la ville peut avoir  
à faire valoir contre monsieur Alexandre Marier, qui a  
fait accusé de ses biens; que le dit Joseph Marier trésorier  
soit autorisé à représenter la ville et à voter au nom de  
la corporation de la ville à toute assemblée des créanciers  
qui pourra être tenue; avec pouvoir pour le dit Joseph Marier  
de nommer un procureur pour voter en son lieu et place,  
quand il le jugera à propos.

Le règlement à l'effet d'accorder le règlement 17 au ce qui  
concerne les garanties de la Soultans Canada Power subit sa  
première puis sa deuxième lecture.

Proposé par l'échevin A. Birby secondé par l'échevin W. Lindsay  
que le trésorier soit autorisé à envoyer au cheq. de 500 \$<sup>00</sup><sub>00</sub>  
M. Adrien Plamondon sur ses honoraires comme ingénieur  
consultant, le conseil se refusant à reconnaître apurement le  
compte tel que présenté par le dit A. Plamondon.

Mon honneur le maire fait un résumé des progrès accomplis dans  
l'administration des affaires de la ville depuis 2 ans et offre nos  
remerciements aux échevins et aux employés de la ville pour  
le concours qu'ils ont apporté à cette administration. Il fait lecture  
du bilan de la ville et annonce la venue prochaine certaine de la  
Canadian Colassee \$10.

L'échevin J. E. Picard donne avis de motion que il présentera  
aux échevins à la prochaine séance à l'effet d'acquérir  
certains terrains dans le Canton de Granby afin que dans le  
village de Joseph de Granby en vue de la nouvelle manufacture.

Honorat  
man

J. Faloutz  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

12 Janvier 1926

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil  
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et  
heures ordinaires du conseil mardi le 12 Janvier 1926 étant  
la première séance régulière bi-mensuelle du mois de janvier.  
Sont présents : messieurs les échevins J. E. Léviard, J. C. Ducharme,  
W. Lindsay, Eug. Peltier, R. Jauelle, J. H. Paul, J.W. Dray.  
M. l'échevin E. Peltier<sup>1</sup> occupe le fauteuil du maire en l'absence de  
M. l'échevin J. E. Léviard secondé par l'échevin J.C. Ducharme  
propos la première lecture des règlements 133.

M. l'échevin J. E. Léviard secondé par l'échevin W. Lindsay  
propos la deuxième lecture des règlements 133 à l'effet  
d'annexer certains terrains à la ville de Drummondville.  
M. l'échevin J. E. Léviard secondé par l'échevin J.C. Ducharme  
que ce conseil s'adjourne à mardi le 19 janvier.

Eugène Peltier  
Promaire

J. Faloutz  
Greffier

19 Janvier 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil  
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et  
heures ordinaires du conseil mardi le 19 Janvier 1926 étant un  
apprécierement de la première séance bi-mensuelle du mois de janvier.  
Sont présents : Mon honneur le maire M. W.A. moisan et messieurs  
les échevins W. Lindsay, J.C. Ducharme, E. Peltier, R. Jauelle,  
J.W. Dray, A. Birby

M. W.A. Moisan occupe le fauteuil du maire  
Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 7 janvier  
avant que celles du 12 janvier lesquelles sont approuvées unanimement.  
Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin W. Lindsay  
que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé  
à les payer à savoir : R. Bois 18.50, Southern Canada Power \$10  
5.70 + 8.88 + 3.62 + 20.8.16 + 29.18 H. Girouard 11<sup>15</sup> Granger pires  
28.50 Canada Iron foundries 64.31 + 1.67, J. D. Montplaisir 20.  
Highway 10.10 Canada Iron foundries 36.96 A. Marceau & fils 72  
Canadian General electric 10.36 Rec. hafabre 3. liste de paye du 7 Janv.  
160.50 Imprimerie Drille 22.50 Manoir Drummond 3<sup>50</sup> Liste  
de paye du 14 Janvier 1355<sup>00</sup>

Ordre est donné à l'ingénieur de la ville d'acheter un  
char d'alun de la Nichols chemical @ \$1.80 du cent livres.

Proposé par l'échevin A. Birby secondé par l'échevin W. Lindsay

Que la Corporation de la ville de Drummondville soit autorisée à acquérir et recevoir de la Fabrique de Drummondville et de M. H. Duchesne une terrains s'environs 90 acres au superficie à prendre sur les lots 140, 141 et 144 des cautions de Grauthau pour la somme de \$ que Greffier et le Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville le titre d'acquisition de tel terrains.

Proposé par l'échevin A. Bézy secondé par l'échevin N. Liedsay  
Que la Corporation de la ville de Drummondville soit autorisée à acquérir de la Fabrique de Drummondville une autre terrains s'environs 68 acres au superficie à prendre sur les lots 140-141-144 des cautions de Grauthau à raison de \$100/- l'acre et que le greffier et le Trésorier soient autorisés à signer tel titre d'acquisition pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville.

Proposé par l'échevin A. Bézy secondé par l'échevin N. Liedsay  
D'atteler que l'acquisition des terrains ci-dessous est faite par la Corporation qu'à titre d'intermédiaire entre les vendeurs ci-dessous et une Compagnie qui a l'intention d'y construire une usine (canadien Canusus Co) et qu'advenant le cas où cette usine ne s'y établirait pas;  
Que la Corporation prie ces deux vendeurs les terrains avenus ci-dessous et qu'à cette fin le Greffier et le Trésorier soient autorisés à signer avec les dits vendeurs une contre partie et autres documents établissant clairement la position des parties en ce qui a rapport à telle vente et acquisition.

Proposé par l'échevin J.W. St-Onge secondé par l'échevin A. Bézy  
Que ce conseil recommande à la commission des liqueurs de n'accorder que trois licences pour épicerie licenciée à savoir A. Blodeau, V. Guérin, A.F. Faure et que copie soit envoyée à la commission des liqueurs. La résolution est adoptée majoritairement l'échevin J.C. Duchesne et N. Liedsay étant absents.

Proposé par l'échevin J.W. St-Onge secondé par l'échevin E. Pellerin  
Que ce conseil ratifie l'achat fait pour la Corporation par l'échevin A. Bézy d'un elevat au prix de \$330--

H. Falade  
Marie

H. Falade  
Goffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné Walter a. Saisson notaire de la ville de Drummondville ayant été élu maire de la ville de Drummondville jure solennellement que je receplai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermentation devant moi à  
Drummondville ce 28 janvier 1926.

H. Falade  
Goffier.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné J. Ernest Picard commerçant de la ville de Drummondville ayant été élu échevin de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numero un des quartiers Ouest jure solennellement que je receplai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermentation devant moi à  
Drummondville ce 28 janvier 1926.

J. Ernest Picard  
H. Falade  
Goffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné J. Wilfrid St-Onge comptable de la ville de Drummondville ayant été élu échevin de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numero deux du quartier Ouest jure solennellement que je receplai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Assermentation devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926.

J. Wilfrid St-Onge

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné Napoléon Lévesque commerçant de la ville de Drummondville ayant été échevin de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro un du quartier sud, jure solennellement que je receplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide! Napoléon Lévesque

Attestement devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926.

N. Lévesque  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné Edgar Larocque boucher de la ville de Drummondville ayant été échevin de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro deux du quartier sud, jure solennellement que je receplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide! Edgar Larocque

Attestement devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926

A. Jalouze  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné Adélard Birtz commerçant de la ville de Drummondville ayant été échevin de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro un du quartier est, jure solennellement que je receplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Attestement devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926

A. Jalouze  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné J.-Cyrille Duchesne comptable de la ville de Drummondville ayant été échevin de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro deux du quartier est, jure solennellement que je receplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide! J.-Cyrille Duchesne

Attestement devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926

A. Jalouze  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné Eugène Peltier marchand de la ville de Drummondville ayant été échevin de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro un du quartier nord, jure solennellement que je receplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Eugène Peltier

Attestement devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926

A. Jalouze  
Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Je soussigné E. Richard Tamer gérant de banque de la ville de Drummondville ayant été échevin de la Corporation de la ville de Drummondville pour le siège numéro deux du quartier nord, jure solennellement que je receplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide!

Attestement devant moi à  
Drummondville ce 23 janvier 1926

E.R. Tamer  
Greffier

26 Janvier 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue avec lieu et heures ordinaires du Conseil mardi, 26 janvier 1926 étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de janvier. Soit présent: Son Honneur le maire M. W. A. Mission et messieurs les échevins M. Lindsay, E.R. Turner, J.W. St-Dizge, Eug. Pelletier, J.C. Duchesne, J.E. Picard lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance ainsi que un certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil. Le greffier fait lecture du rapport de l'officier rapporteur pour l'élection des 20 janvier courant.

Il est proposé par l'échevin N. Lindsay secondé par l'échevin J.W. St-Dizge. Que le rapport de l'officier rapporteur soit accepté et déposé aux archives de la Corporation.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du date du 17 janvier lesquelles sont adoptées sans modification.

Il est proposé par l'échevin N. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Duchesne que le compte suivant soit accepté et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Oscar Lefebvre 20<sup>e</sup> liste de payé sur 21 Janv. 1926 \$452-- Des frais de \$19.50 vêchus cheminsay lors d'approbation par l'ingénieur #58533.

Attendu qu'un offre d'achat d'un logis ouvrier est faite par M. Amable Morin pour le logement 187 de la rue Brock; ordre est donné au greffier d'avertir le locataire du no 187 Brock de cette offre, tout en le notifiant qu'il a le privilège et la préférence d'acheter aux mêmes conditions dans un délai de quatre mois.

Il est proposé par l'échevin N. Lindsay secondé par l'échevin E. Pelletier d'obtenir qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la ville de Drummondville par M. Albert Chapdelaine d'un montant de \$2000 portant intérêt au taux de 5% l'an;

Que ce conseil autorise le maire M. W. A. Mission et le trésorier M. J. Guérin à signer pour et au nom de la Corporation un échange de la somme de \$2000, une billete au montant de \$2000 deux mille dollars à l'ordre de Alain Chapdelaine fait payable à demande après trois mois d'avis au bureau de la banque de Montréal à Drummondville portant intérêt au taux de 5% l'an.

Soit honoré le maire adresses quelques paroles de son fantaisie à l'effet de renouveler les électeurs sur l'élection par acclamation du 20 janvier, et aussi sur le programme

d'accopoler pour le terme d'offre qui commence. Proposé par l'échevin J.W. St-Dizge secondé par l'échevin J.E. Picard que M. Nap. Lindsay soit élu maire suppléant.

Proposé par l'échevin J.E. Picard secondé par l'échevin N. Lindsay que M. J.H. Poul soit choisi comme vérificateur de la ville.

Ordre est donné au greffier de faire préparer et circuler par la ville une circulaire formant des extraits du règlement réglementant l'élévation de la neige sur les trottoirs,

et ordre est donné au chef de police de faire observer ce règlement.

Proposé par l'échevin J.W. St-Dizge secondé par l'échevin E.R. Turner que les commissions permanentes soient établies comme suit savoir:

Finances, logis ouvrier

Président J.W. St-Dizge et M. J.C. Duchesne, E.R. Turner  
Voirie

Président N. Lindsay et Eug. Pelletier - Edg. Larocque  
Police. Incendie

Président J.E. Picard et Eug. Pelletier, A. Birg.  
Marché

Président Edg. Larocque et J.E. Picard - J.W. St-Dizge  
équeduc

Président A. Birg et J.E. Picard - J.C. Duchesne  
Éclairage

Président J.W. St-Dizge et N. Lindsay - A. Birg  
Parc, Hygiène

Président E.R. Turner et E. Pelletier - J.W. St-Dizge  
Construction et embellissement

Président J.C. Duchesne et Edg. Larocque - N. Lindsay

Amable Morin  
Mari

J. H. Poulard  
Greffier

9 février 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue avec lieu et heures ordinaires du conseil mardi 6 février 1926 étant la première séance bi-mensuelle du mois de février.

Soit présent: Son Honneur le maire M. W. A. Mission et messieurs les échevins N. Lindsay, J.C. Duchesne, A. Birg Edg. Larocque E. Pelletier J.W. St-Dizge.

M. W. A. Mission occupe le fauteuil du maire  
lecture est faite de l'avis de convocation de la première séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

L'après fait lecture des minutes de la séance du 26 janvier  
auquelles sont approuvées unanimement.

Proposé par l'échevin J.W. Birtz secondé par l'échevin J.C. Ducharme  
que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé  
à les payer à savoir: C.N. halocéde \$20, J.H. Blanchard 4.72 +  
19.80 Quill Telephone Co \$14 46.05 A. Mercier & fils 16.30 At Birtz 28.60  
Canada Iron founders 23.10 M. Pallette & fils 263.57 T.McArdle  
2 sous 26.25 Canadian Salt 27.98 + 27.78 Knapp & Légaré 5.82  
Southern Canada Power 1.20 + 5.16 + .50. + 213.00 + .95 + .57 + 20.00 +  
2.45 + 7.32 + 10.57 + 208.33 + .12 E. Degro 3.30 Liste de paye du  
4 février 362.05, Imprimerie de Drummondville 5.00 Jenkins Bros  
list 18.26 Wabash plate & structural 11.55 G. Marier 52.00 Liste de  
paye du 28 janvier 453.40 Oscar LeFebvre 5.00 Gouvernement de  
l'aliénage 288.22 J.R. Blanchard 4.00

Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin M. Lindsay  
que M. Joseph Marier soit autorisé à prendre les procédures  
pour faire exécuter le contrat avec Arthur F. Léveillé, dont  
les droits ont depuis été transportés à M. J. Pallette à Montréal.  
Si après invalidation des procédures le décretur désire faire  
un règlement le dit m. Joseph Marier ou autre des arriérages  
devra exiger les paiements pour une au moins l'avance.

x Proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J.C. Ducharme.  
Attendu que le 7 février 1926 un motion a été soumis par  
l'échevin J.L. Pinard pour un règlement à l'effet d'amender  
certains terrains dans le Canton de Grantham ainsi que dans la  
ville du village St Joseph de Grantham;  
Attendu qu'un tel règlement portant le numéro 133 a subi sa  
première et sa deuxième lecture à une séance de ce conseil  
le 12 février 1926.

Attendu que le dit règlement 133 vient de subir sa troisième  
lecture et est adopté unanimement.

Que ce règlement est par les présents adopté à force finis  
que de droit et sera écorné comme connu étant le  
règlement 133 des règlements de la ville de Drummondville.

x Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin Ely Larocque  
que un permis soit accordé à Mr. Ernest L'italie au sujet son  
plan et sa demande pour une période de 5 ans seulement,  
le dit Ernest L'italie s'engageant à démolir et déplacer l'aci  
à cinq ans et à remplir les conditions exigées par ses  
voisins, s'engageant aussi d'ici à 5 ans à démolir sa  
vieille bâtie actuelle. La résolution est adoptée M.  
l'échevin A. Birtz étant dissident.

L'échevin J.C. Ducharme donne avis de motions qui il  
présentera un règlement pour empêcher l'argus  
nécessaire pour construire les raccordements d'égoit et

s'agréer en vue de l'établissement de la Canadian Celanese Co.  
L'échevin Ad. Birtz est autorisé à acheter 50 cordes de bois.

Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin M. Lindsay  
que ce conseil s'ajourne à mardi le 16 février courant.

Drummondville  
Meille

16 février 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal  
de la ville de Drummondville tenue avec lieu et heure ordinaires  
du conseil mardi le 16 février étant une adjournement de la  
précédente séance bi-mensuelle du mois de février

sont présents: Son honneur le maire M. W.A. Moisan et messieurs  
les échevins E.R. Tanner, E. Pallette, Ely Larocque, J.C. Ducharme  
M. Lindsay, J.W. Birtz, A. Birtz, J.E. Pinard.

M. W.A. Moisan occupe le fauteuil du maire.

L'après fait lecture des minutes de la séance du 9 février 1926  
auquelles sont approuvées unanimement.

Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin E.R. Tanner  
que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé  
à les payer à savoir: Arg. Cloutier 5.00 Southern Canada power  
.40 + .60 + 1.20 Bouchard & Quillard 7.00 J.O. montgolfair 53.45  
lecture est faite d'un projet de contrat avec le C.N.R. Canadian  
National railway à l'effet de permettre et réglementer la pose  
d'un tuyau de 8" sous la voie du chemin de fer à la  
hauteur de la rue Brock.

Il est proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin M. Lindsay  
que son honneur le maire M. W.A. Moisan ou ainsi que le greffier  
de la ville M.C.H. Halocéde soient autorisés à signer pour et  
au nom de la ville le contrat avec le C.N.R. en rapport avec  
la pose d'un tuyau de 8" sous la voie du chemin de fer à la  
hauteur de la rue Brock.

M. J.A. Mailhot demande un permis pour placer deux  
réservoirs à gazoline sur face de son magasin rue Lindsay  
Il est proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin A. Birtz  
que un tel permis soit accordé à M. J.A. Mailhot pour la pose de  
deux réservoirs à gazoline, suivant les instructions de l'ingénieur  
Girard quant à l'emplacement, le site, et la profondeur. La  
corporation se réserve le droit d'annuler le présent permis  
après six mois d'avis.

L'échevin J.L. Pinard donne avis de motions qui il présentera  
un règlement pour réglementer la circulation dans les  
rues de la ville, et prohiber certains établissements en certaines directions.

L'échevin J.E. Rinard donne avis de motions qu'il présente au règlement à l'effet d'amender le règlement des licences.

Le règlement à l'effet d'assurer l'argent nécessaire pour construire les raccordements d'égouts et d'aqueducs en vue de l'établissement de la Canadian Celanese Limited subi sa première fois sa dernière lecture.

Le greffier fait lecture d'un projet de contrat entre la Corporation et la Canadian Celanese Ltd à l'effet de commencer les travaux de cette compagnie, pendant une période de vingt ans.

Vote proposé par l'échevin E. Larouge secondé par l'échevin E. Pelleteries  
Puis ce conseil s'informe à jeudi le 18 février courant.

*H. Lacombe*

*Maire*

*C.H. Lalonde*  
Greffier

18 février 1936

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lies 1 heure ordinaire du conseil jeudi le 18 février 1936 étant une assemblée de la première séance bi-mensuelle du mois de février  
Les présents : Son Honneur le maire M. W.A. Moisan et messieurs le échevin J.W. Drey, E.H. Tanner, E. Pelleteries, E. Larouge, A. Bily, J.E. Rinard, D. Lébelay  
M. W.A. Moisan occupe le fauteuil du maire  
Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 16 février lesquelles sont adoptées unanimement.

X  
Le greffier fait lecture en anglais et traduit en français le projet de contrat entre la corporation et la ville de Drummondville et la Canadian Celanese Ltd concernant une convention de taxes pour vingt ans à la tête compagnie.

Vote des propos par l'échevin J.E. Rinard secondé par l'échevin E.R. Tanner  
Whereas Canadian Celanese Limited, without obliging itself in any way, proposes to erect and operate within the limits of the town of Drummondville a factory and accessories for the purposes of the manufacture of artificial silk and other articles of merchandise and

Whereas such factory and works will give employment to a considerable number of workmen and will require the expenditure of a considerable sum of money and help considerably towards the development and prosperity of the town; and

Whereas the company has asked the town for a concession in the form of the fixing of the total amount of its —

assessments for municipal purposes for all lands, buildings and constructions of the company for a period of twenty years.  
Therefore it was moved by alderman J.E. Rinard, seconded by alderman E.H. Tanner and unanimously resolved:

(1) That the Corporation of the town of Drummondville, in order to induce Canadian Celanese Limited to construct its factory and works in territory now or hereafter in the limits of the Town of Drummondville, binds itself towards the company to maintain to the said company a fixed amount of taxes for all of its properties of every kind, including lands, buildings, plant machinery, fixtures, dependences and accessories and the industry itself now or hereafter owned or carried on during the said period of Twenty years, commencing as and from the first day of July 1936, at the following fixed sums, namely:

For the first year	\$5000 <sup>00</sup>	per annum
for the second year	\$1500 <sup>00</sup>	per annum
For the third year	\$2500 <sup>00</sup>	per annum
For the fourth year	\$3500 <sup>00</sup>	per annum
For the fifth year	\$4500 <sup>00</sup>	per annum

For the sixth to 10<sup>th</sup> year both inclusive \$5000 per annum  
For the 11<sup>th</sup> to 20<sup>th</sup> year both inclusive \$10,000 per annum

(2) The amounts so payable by the company shall include and be in full of all municipal taxes imposed either of a general or special nature for the said period.

(3) And be it so and it is hereby further resolved:  
That the Mayor, Mr. Walter A. Moisan, and the Town Clerk Mr. C.H. Lalonde of the town of Drummondville be and they are hereby authorized to sign and execute, on behalf of the town of Drummondville, a contract with the said Canadian Celanese, limited, in the form or substantially in the form of the agreement submitted to and approved at this meeting, embodying the concession granted by the present resolution and such other matters relative thereto as may be expedient, and it is hereby further resolved:

That the present resolution and the contract to be executed between the town and Canadian Celanese Limited be submitted to the Quebec Legislature for ratification, and that the proceedings necessary for application to the legislature for such ratification are hereby approved, including the proposed private bill and the petition therefor and proceedings incidental thereto.

Le permis demandé par J.P. Kelly pour une station à gazoline est refusé au conseil l'embellissement qui s'abandonne à greffier M. C.H. Lalonde.

*H. Lacombe*  
Maire

*C.H. Lalonde*  
Greffier

23 Février 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue avec lieu et heures ordinaires du conseil mardi le 23 février 1926 étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de février.

Tout présent : son honneur le maire M. W.A. Moisan et messieurs les échevins M. Lindsay, E.R. Tanner.

Il y a peu de temps la séance fut adjournée au 2 mars 1926.

*J. Lalonde*  
Maire

*J. Lalonde*  
Greffier

2 mars 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue avec lieu et heures ordinaires du conseil mardi le 2 mars 1926 étant un adjournement de la deuxième séance bi-mensuelle du mois de février.  
Tout présent : son honneur le maire M. W.A. Moisan et messieurs les échevins J.W. St-Dizy, E.R. Tanner, E. Pelletier, E. Larocque, A. Bégin, J.C. Duchesne, M. Lindsay, J.E. Pinard.  
M. W.A. Moisan occupe le fauteuil du maire.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 17 février ainsi que celles de l'adjournement du 23 février lesquelles sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin A. Bégin secondé par l'échevin M. Lindsay que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir : Alf. Landry \$25. A. Mercier > fils 23.59 + \$35. Soutien Canada pour 166.66 + 32.25 + .75 + \$5. + .65 + 20.29 + .27 + .72 + 213.00 + .12 + 5.00 + 61.67 + 166.82 M. Pelletier > fils 36.16

J.H. Hains 40.15 la compagnie J.A. Gosselin 29.27 + .90 + .90 Canadian Fairbanks Morse 5.40 E.R. Cormier 3<sup>rd</sup> mdo Lindsay 4.50

Imprimerie Drummondville 4.00 tiré à payer du 18 févr. 263.85

P. Bernier 3.15 tiré de payer du 25 févr. 235.50 E.L. Mathieu 13.73

Gouvernement pour école de réforme \$80, pour école d'industrie \$65.

tiré de payer du 11 février 175.80 la Cravateuse 5<sup>00</sup>

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé échevin J.E. Pinard

que le trésorier soit autorisé à remettre aux autorités de l'Hôpital de la croix l'allocation contenue annuelle pour l'année 1925.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin A. Bégin attendu que M. Mathias Berthiaume offre de prêter \$300 à la corporation de la ville de Drummondville avec intérêt @ 5% l'an

à être rapportées aux \$500 actuellement détenus à la Corporation. Dure ce conseil autorise le maire M. W.A. Moisan et le trésorier M. J. Marier à signer, pour et au nom de la corporation de la ville de Drummondville en échange de la somme de \$300 et du billet de \$500 actuellement détenu par M. Mathias Berthiaume, un billet au montant de \$800 fait payable à l'ordre de M. Mathias Berthiaume, à demander au bureau de la Banque de Montréal à Drummondville avec intérêt @ 5% par an.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J.L. Audibane une somme de \$75.00 soit allouée pour une annexe d'une demi-page dans la revue Financial Post.

Le comité d'amélioration fait rapport concernant le permis pour installer une station de gazoline à J.P. Kelly.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E.R. Tanner que ce permis soit accordé pour installer et opérer une station de gazoline sur le terrain de la Banque Royal au coin des rues Dupont et Heriot. Ce permis est accordé conditionnellement subject aux règlements de la ville existants ou a été adopté à l'avance. Ce permis n'aura force et effet qu'après que le docteur J.P. Kelly se sera conformé aux règlements de construction concernant la construction dans les limites de la ville, à la place satisfactorie de l'ingénieur de la ville, lequel est autorisé à décider et à donner des instructions quant au site, à l'emplacement, et à la profondeur dans terre, des réservoirs à gazoline conformément aux règlements concernant la matière inflammable. Ce permis est aussi sujet aux règlements concernant la circulation à être adopté par ce conseil. La résolution est adoptée messieurs les échevins E. Larocque, J.E. Pinard et A. Bégin étant dissidents.

*J. Lalonde*  
Maire

*J. Lalonde*  
Greffier

24 mars 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance du conseil du conseil tenu au bureau du maire jeudi le 2 mars 1926 à 7.00 P.M. Tout présent : Son honneur le maire W.A. Moisan et messieurs les échevins A. Bégin, Eug. Pelletier, E.R. Tanner, J.W. St-Dizy, J.C. Duchesne, E. Larocque, J.E. Pinard sous la présidence de M. W.A. Moisan.

La question du salaire des employés au filé est débatue.

Le conseil recommande unanimement de maintenir en fonction M. Donald Bédard comme secrétaire-dactylographe avec un salaire de \$22<sup>00</sup> par semaine et messieurs Grégoire Léveillé et Philippe Hamel comme adjoints au salaire de \$18<sup>00</sup> par semaine.

respectivement. Ces engagements étant à la sauvette.  
Communication est donnée de l'estime de Archambault et Leclair sur la construction du filtre au montant de 1032.19.  
Le comité recommande unanimement d'autoriser le trésorier à émettre un chèque au montant de \$800 à Archambault, Leclair sans accepter les items séparés mentionnés au dit estimé mais au contraire se réservant tout le bénéfice à son discrétion le mérit.  
La vérification des liens de la Corporation fait par fait par l'auditeur Mr. J.H. Paul est une au sujet du comité.

Après discussion autre est donné au greffier d'avertir ceux qui ont des arrêts de lait, que ces arrêts devront être payé avant le 1<sup>er</sup> avril à défaut de quoi elles pourraient seront intentées pour le recouvrement d'elles.

Le comité recommande unanimement de faire installer 30 luminaires de 300 watts, dont 26 entre la résidence de M. Chastain et la gare du C.M.R. sur les rues Perrot et Lindsay ainsi que deux près de la voie du C.M.R. aux rues Brock et Perrot suivant les échantillons actuellement installées, mais avec des supports à extension aux intersections des rues.

Proposé par l'échevin J.W. St Dizey secondé par l'échevin E. Pellerin que ce comité recommande au conseil de faire couper l'arbre qui est dans la rue au coin des rues du Couvent et Perrot, sous les ordres de l'ingénieur.

Proposé en amendement par l'échevin J.W. St Dizey secondé par l'échevin E.R. Tanner que le greffier affiche un avis sur l'arbre à l'effet que cet arbre sera coupé d'ici à quinze jours et que tout personne désirant s'y objecter pourra déposer une plainte chez le greffier.

Ont voté pour l'amendement les échevins J.W. St Dizey, E.R. Tanner, et Esg. Baroqué ont voté contre l'amendement les échevins J. Léveillé, E. Pellerin, A. Birly, J.C. Duchesne.

Le même vote est donné sur la résolution principale.

L'amendement est déclaré échoué et la résolution principale adoptée.  
Le comité recommande unanimement d'autoriser l'ingénieur à acheter au prix de 68.95 un cadre à pression pour l'aqueduc.

*Pellerin  
notaire*

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 9 mars.

Sont présents messieurs les échevins E.R. Tanner et J.W. St Dizey. La présente séance étant la première séance

*Attaud  
Greffier.*

9 mars

heureuse celle du mois de mars.

Toute la giorno la séance est adjournée à mardi le 16 mars.

*C. Attaud  
Greffier*

*E. Laverdière  
J. W. St Dizey*

16 mars 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 16 mars 1926 étant une agournement de la première séance bi-mensuelle du mois de mars.

Sont présents : Son Honneur le maire Mr. W.A. Moisan et messieurs les échevins E. Pellerin, E. Baroqué, A. Birly, J.C. Duchesne, J.W. St Dizey, J.E. Pellerin.

Mr. W.A. Moisan occupe le fauteuil du maire  
Tous ont fait de l'avis de convocation au présent agournement ainsi que du certificat constatant qu'une copie a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes des séances des 2 années que celle du 9 mars lesquelles sont approuvées unanimement.  
Le greffier fait lecture de l'avis du conseil du 4 mars.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin E. Baroqué que le rapport du conseil du 4 mars soit accepté et approuvé.

Proposé par l'échevin J.C. Pellerin secondé par l'échevin E. Pellerin que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir : J.H. Paul \$150. Duval Téléphone 6.90 alf. Bordenard 9.25 Guérard 7 francs 48 Bordenard et Viel 9.00 Aug. Cloutier 6.00 Ad. Birly 16.00 Laurent Houle 10.65 Jeuckes caradien 2.45 Le trésorier a fourni Gervais 30.06 R. Carrier 2.40 Soufflet Canada 1.34 Maj. Pellerin 6.60 N. Haine 11.50 liste de paye du 12 mars 169.80 Alarms du 13 mars 25.00 Mr. Guérard 7.15 Mr. Martel 18.00 liste de paye du 5 mars 252.15 J. Montplaisir 6.75 moi le même 2.40 C.P.R. 6.3

L'estimation finale de Archambault et Leclair concernant les filtres ainsi que la garantie de la Canadian Sewer company sont référés à M. Jos Marier pour opinion écrite.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin Adélard Birly  
Attendu qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la ville de Drummondville par la Banque Agricole de Berthierville à un montant de (\$800) huit cents dollars portant intérêt sur base de 5% l'ann.

Que ce conseil autorise son Honneur le maire Mr. W.A. Moisan et le trésorier Mr. Jos Marier à signer pour et au

nom de la corporation de la ville de Drummondville, en échange de la somme de \$800 en billet sur montant de (\$800) huit cent dollars à l'ordre de Aimée Berthiaume, fait payable à demande après trois mois d'avis au bureau de la banque de Montréal à Drummondville portant intérêt au taux de 5% l'an.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin Adelard Birtz  
Attendu qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la ville de Drummondville par Madame Annette Dorval à un montant de \$450. quatre cent cinquante dollars portant intérêt au taux de 5% l'an;

Que ce conseil autorise son Honneur le maire M. W.A. Moisan et le trésorier M. Jos Dumas à signer pour et au nom de la corporation de la ville de Drummondville, en échange de la somme de \$450 une billet sur montant de (\$450) quatre cent cinquante dollars à l'ordre de Annette Dorval, fait payable à demande après trois mois d'avis au bureau de la banque de Montréal à Drummondville, portant intérêt au taux de 5% l'an.

Une lettre de la Société Canadienne d'eau demandant le choix des lampes de rues. Le conseil choisit la plus grosse M. l'échevin Pinard dissident, le maire faisant des remarques dans le sens de la dissidence.

Une demande de permis est faite par M. Mops Gareau pour bâti un stuc sur la rue St-Just.

Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J.W. St-Dizy.

Que le permis soit accordé. Accepté l'échevin J.C. Duchesne dissident.

Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Duchesne.

Que la licence pour M. Le Paradis pour son service d'autobus soit limitée à \$50 par année vu qu'il n'exerce pas le métier de charretier.

Proposé par l'échevin E. Larocque secondé par l'échevin E. Pelletier.

Que la licence pour M. F. Léveillé soit de \$0.00 vu qu'il n'a pas établi de système d'autobus.

Proposé par l'échevin E. Léveillé secondé par l'échevin J.C. Duchesne

Que le trésorier soit autorisé à remettre \$400.00 à la société Saint-Vincent-de-Paul.

L'échevin J.W. St-Dizy donne avis de motions qu'il proposera un règlement à l'effet d'amender le règlement des licences. Le président de la commission des logements sociaux est autorisé à s'entretenir avec l'ingénieur Tronard et le trésorier pour décider à quelles personnes envoyer des avis pour déquerpir des logements sociaux faits à avoir payer leur loyer.

Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J.E. Pinard

Que M. E.L. Watkins soit chargé d'entretenir les systèmes d'alarme à raison de \$500 par année payable \$50 par trois mois, et que l'ingénieur soit autorisé à lui fournir tout le matériel nécessaire pour mettre ce système en bon état de fonctionnement.

Attendu que la Corporation de la ville de Drummondville a été partie à deux contrats passés sous les numéros 8651 & 8652 des minutes du notaire W.A. Moisan à Drummondville, le 20 janvier 1926, par lequel la corporation de la ville de Drummondville a été partie auquel le certain terrains formant partie des lots 140, 141, et 144 sont placé et lire de nouveau officiellement à la date de la vente de Gauthier.

Attendu que la ville de Drummondville agisse simplement comme intermédiaire entre les vendeurs <sup>de</sup> propriétaires dans les actes ci-dessous afin de transmettre ces derniers les droits à The Canadian Telephone Limited.

Attendu qu'il a été élevé des doutes sur la validité des titres qui pourraient être ainsi transmis par la ville de Drummondville, avec droit pour cette dernière (comme acheteuse limitée) d'acquérir le terrain ci-dessous révolu immédiatement, que messieurs C.H. Lalonde, greffier, et Joseph Marie, trésorier, de la ville de Drummondville soient autorisés à signer <sup>un</sup> acte afin d'annuler pour toutes fins que de droit, des actes passés le 20 janvier 1926 sous les numéros 8651 ou 8652 des minutes du notaire W.A. Moisan, et pour renoncer au nom de la ville de Drummondville à toutes les droits <sup>qui</sup> résultent au favo de la ville

(9) de propriétés d'autres personnes que celle-ci, et ceci afin de permettre <sup>à</sup> la Canadian Telephone Limited la propriété des dits terrains à actes à Canadian Telephone Limited

Mairie

23 mars 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux armes et leurs ordinaires du conseil mardi le 23 mars étant la dernière séance bi-mensuelle du mois de mars.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W.A. Moisan et messieurs les échevins Adolphe Lindsay, J.C. Duchesne, Adelard Birtz, Eug. Pelletier, Edgar Larocque, S.R. Farmer J.W. St-Dizy

M. W.A. Moisan occupe le fauteuil du maire.

Proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J.C. Duchesne. Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Liste le payé du 18 mars 25700

Daneau Martel 20.25, Paul Bernier 4.50 A. Hains 11.80  
Southern Canada Power Co Ltd .60 + 25.70 + 16.77 + 86.19 M. Blanchard  
.90 + 2.65 + 8.45 + 4.18 Supérieure Drille \$40.00 F. Mercure .15  
Alarme chez W.A. mais au \$2.00

Lecture est faite du rapport de l'avocat de la ville sur  
l'agent de la police de garde-fou norme par Archambault &  
Léclair tels que sujet de l'usine de filtration. L'avocat de  
la ville reçoit instructions de correspondre avec Archambault  
et Léclair tels pour obtenir la correction de la police  
suivant rapport plus haut mentionné.

Lecture est faite d'une lettre de M. Victor Gauthier offrant de  
signer avec la Ville un bail à loyer avec promesse de  
cession conditionnelle pour le logement situé sur la rue  
Kingsley, et actuellement occupé par M. Frank Tellier.  
Cette lettre est référée à une assemblée du conseil de  
finances et du conseil des logements où l'advis sera  
tenu et sera convoquée cette semaine.

Le conseil donne instruction au greffier de préparer et de  
faire signer par M. Ernest l'Étoile un contrat conforme à la  
résolution passée par le conseil le 9 février 1926 pour  
accorder au dit Ernest l'Étoile une permission de conser-  
vateur avec conditions spéciales.

Propriétaire Sébastien J.L. Duchesne secondé par l'échevin JW Dodge  
Que la ville de Drummondville soit autorisée à emprunter  
de la Banque de Montréal, la somme de \$55 000.00; que son  
Honorable le maire et le Trésorier de la ville soient autorisés à  
signer pour et au nom de la Corporation de la ville un billet  
promissoire, à l'ordre de la dite Banque de Montréal, payable  
à quatre mois de date, avec intérêt au taux de 6% par an. Que  
les mêmes officiers soient autorisés à renouveler le dit billet  
s'il devient nécessaire de le faire; que le greffier de la ville  
reçoive instruction de préparer sans retard les procédures  
nécessaires pour faire voter une réglementation d'emprunt suivant  
les formalités ordinaires en pareil cas, afin d'obtenir par voie  
d'emprunt sur débenture les fonds nécessaires au rembour-  
sement du billet plus haut mentionné.

Le conseil s'assemble mardi à midi le 30 mars 1926

François

Maire

25 mars 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'un comité du conseil  
tenu au bureau du Maire jeudi le 25 mars à 8 h 30 P.M. sous  
la présidence de son Honorable le maire M. W.A. Hains

sont présents: Son Honorable le maire M.W.A. Hains et messieurs les échevins  
Moyse Lindsay, J.W. Dodge, J. Ernest Ricard, Adélard Birtz, J.C. Duchesne  
Eug. Belletin, Ch. Tanguay, Edg. Larocque.

Sont aussi présent messieurs M. Garneau, Alc. Mercure, et J.D.  
Montplaisir anciens maires de la ville qui ont été invités à être  
assemblés par le maire actuel.

Messieurs le maire du moins au moins lecture à l'assemblée d'une  
lettre à lui adressée par Canadian Celanese Co. concernant la  
garantie de \$55 000.00 que la ville exige avant de déboursé l'argent  
pour l'acquisition des terrains exigés pour l'établissement de  
cette industrie. Lecture est aussi faite d'une lettre adressée par  
Canadian Celanese à Montreal Trust Co. et d'une lettre de cette  
dernière compagnie au maire, établissant le dépôt comme garantie  
d'un montant de \$55 000.00 au nom du Gouvernement Canadien.  
Après avoir soigneusement étudié les termes de la garantie donnée  
toutes les personnes présentes se viennent à la conclusion que  
cette garantie peut être acceptée telles que fournies.

Le conseil recommande au Conseil:

Que que Canadian Celanese Ltd. a fourni à la ville la garantie  
que la ville exigeait, le maire et le Trésorier de la ville soient  
autorisés à faire toutes les démarches voulues pour l'acquisition  
des terrains exigés pour l'établissement de la manufacture de  
Canadian Celanese Ltd;

Que le maire et le Trésorier de la ville reçoivent instructions  
de faire signifier à monsieur Arthur Beauchamp un avis que  
la ville entend exercer l'option consentie par le dit Arthur  
Beauchamp en faveur de la ville;

Que le Trésorier de la ville mette à la disposition de  
M. le maire Hains, en sa qualité de notaire, les fonds voulus  
pour faire l'acquisition des terrains nécessaires aux p'tits Juinets,  
Alexandre Mercure \$2500, Adélard Poëtriac \$6000 W.B. Williams  
\$1500.00 La succession Masson \$3600 Arthur Beauchamp \$5000  
Léopold Brunelle \$2500 Dnes P. Gauthier \$2600 Abbé Lt. Estanguet  
\$1000 C.-A. Lalonde \$1500 Monsieur le curé Delauzon pour deux  
lots \$525 les deux terrains acheté à D. Léonard \$135 Daniel Lucien  
Hélie \$80 successions abbé J.B. Durocher \$50 Pierre Ribaud \$5500  
Uderic Léonard \$2500

Que la ville ratifie le paiement de \$550 qui a été fait à l'avocat  
de monsieur A.H. Duchesne, pour ses frais, sur une réglementation  
qui a été fait avec le dit A.H. Duchesne;

Que la ville prenne à sa charge les frais qui ont été  
encourus au qui le seront à l'avvenir, par la fabrique  
de Drummondville, dans les actions intentées pour  
reprendre possession de certains terrains;

Que la ville prenne aussi à sa charge les frais déboursés

et honoraires encourus déjà ou à encourir pour les contrats et enregistrements nécessaires pour l'acquisition des terrains à été cédés à Canadian Coloured Limited.

Halléguay  
Maire

C. J. Halléguay  
Greffier

30 mars 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux bureaux ordinaires du conseil mardi le 30 mars 1926 étant un assemblage de la deuxième séance du mois de mars.  
Tous présents : Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins W. Lindsay, E. Turner, J. C. Duchesne, J. E. Picard, J.W. St. Dwyer.

M. W. A. moisan occupe le fauteuil du maire  
Le greffier fait lecture des minutes de la séance du conseil en date du 16 mars ainsi que les minutes de la séance du 23 mars lesquelles sont approuvées unanimement.

Le greffier fait lecture du rapport d'un comité du conseil en date du 25 mars.

Proposé par l'échevin J. E. Picard secondé par l'échevin J. C. Duchesne  
Que le procès verbal et le rapport du comité du conseil en date du 25 mars soit approuvé et ses dispositions ratifiées.

Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J. E. Picard  
Que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir : E. L. Wethers 87.70 alarme n° 33 chez Yared 25<sup>th</sup> Northern Electric \$1.25 + 23.80 + 49.54 liste de paix de 25 mars 309.30 Aut. Marcotte 240, Alf. Deschêneaud 2.40

E. Degré 3.60 dans Génieraud 8.04 Aut. Montplaisir 45.00 E. Chalifour 1.20 J.H. Harris 41.67 Southern Canada Power 1/2 + 24.90  
lecture est faite d'une lettre de Montréal Daylight saving association concernant l'avance de l'heure laquelle est renvoyer au prochain conseil  
lecture est faite de la liste électorale provinciale

Proposé par l'échevin J. C. Duchesne secondé par l'échevin J. E. Picard  
Que la liste électorale provinciale telle que préparée par le greffier soit acceptée.

Proposé par l'échevin J. E. Picard secondé par l'échevin J. C. Duchesne  
Attendu que Dominion Silk Dyers & Finishing Company Ltd a acheté de Taylor & Bowler company certains petits articles qui avaient été originellement construits pour la ville de Drummondville.

Attendu qu'à cet effet la corporation de la ville de Drummondville ait acheté pour Taylor & Bowler company deux terrains respectivement de M. W. A. Moisan et M. Pacificus Cartier

attendu qu'il est opportun de transmettre au nouvel acquéreur les deux terrains.

Que le greffier de la ville de Drummondville Mr. C.H. Lalonde soit autorisé à signer pour et au nom de la corporation de la ville de Drummondville un contrat à l'effet de transférer à Dominion Silk Dyers & Finishing Co Ltd un certain terrain acheté de M. Pacificus Cartier dans un acte de vente fait et passé devant W. A. moisan au P. O. le 14 octobre 1921, ainsi qu'en autre terrains acheté de Madame W.A. Moisan dans un acte de vente fait et passé devant P.E. Robillard au P. O. le 14 octobre 1921.  
Proposé par l'échevin J.W. St. Dwyer secondé par l'échevin J.C. Duchesne  
Que ce conseil s'assemble au 6 avril 1926.

Halléguay  
Maire

30 mars 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et rapport d'un comité du conseil tenu au bureau du maire mardi le 30 mars 1926 à 7 heures P. M.  
Tous présents : Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins W. Lindsay, E. Turner, J. C. Duchesne, J. E. Picard et J.W. St. Dwyer sous la présidence de M. W. A. Moisan.

La dernière estimation de Archambault, leclair ainsi que le compte de Union Plâtrière tous deux au rapport avec le filtre sont référés à l'ingénieur Tisonnard.

Les arrêts de la loi sont étudiés par le comité  
Le trésorier reçoit ordre d'accepter les règlements proposés par la succession Caga 75<sup>th</sup> comprenant 1/25 par moi M. J. C. Duchesne détenant Drummondville Textile \$1000 d'ici à lundi à la banque dans les 50 jours.  
L'avocat de la ville M. le docteur J. Maries reçoit ordre d'écrire des lettres d'avocat aux personnes suivantes d'avoir à rencontrer les conditions ci-après spécifiées à l'effet de quoi la Corporation prend une action à savoir : E. Belleau \$100 d'ici à 8 jours, W.

Gould Thorpe le tout d'ici à 10 jours, Dr. H. Léveillé \$100 d'ici à 8 jours, J. G. Courchesne \$100 d'ici à 8 jours, H. Gosselin \$100 d'ici à 8 jours, C.H. Miller \$100 d'ici à 8 jours, Le notaire Rousseau \$100 à 8 jours ; aussi instruction d'écrire à M. M. Th. Fleurant, J. L. Racette, Denys Cusson, Donald Langlois, Edmund Lemaire ; aussi instruction de prendre action contre Mme Lafebvre ;

Le trésorier reçoit ordre d'écrire à l'abbé Bourgeois concernant les loyers de Mervin Turcotte ; aussi instruction d'avertir et à l'effet de paucement dans un délai spécifié, de faire fermer l'eau par la police chez les personnes suivantes : Romeo Belisle, Chas. Buck, Daigeler & Léveillé, Chas. Labonté, H. Simpson

La lettre de M. Victor Gauthier offrant d'acheter le logement occupé par M. F. Tallier est mise à l'étude.

Le comité recommande au conseil d'autoriser le greffier de la ville à signer pour et au nom de la corporation un contrat de bail avec promesse de vente conditionnelle à Victor Gauthier à raison de \$25.00 par mois plus les impositions; le terrain étant limité à 66 pieds x 33 pied. L'échevin J.L. Duchene dissident.

*M. H. G.* Des proposés par l'échevin J.L. Duchene secondé par l'échevin H. Lindsay. Pour le règlement sur avérage de taxes fait par Agénor Loubert soit accepté à savoir \$250 comptant et \$25.00 par semaine payable chaque lundi. L'échevin J.W. StDoge dissident.

Provost  
P.  
Greffe

6 avril 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue sous lieu et heure ordinaire du conseil mardi le 6 avril 1926, étant un deuxième apéryement de la dernière séance bi-mensuelle du mois de mars.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W.A. moisan et messieurs les échevins H. Lindsay, E. Larocque, E. Pelletier, J.L. Duchene J.W. StDoge M. W.A. moisan occupe le fauteuil du maire.

Le greffier fait lecture des minutes de l'apéryement des 30 mois auxquelles sont adoptées immédiatement.

Le greffier fait lecture du procès verbal et rapport d'un comité du conseil au date du 30 mars.

Des proposés par l'échevin J.W. StDoge secondé par l'échevin E. Pelletier. Pour le procès verbal et rapport du comité du conseil au date du 30 mars 1926 soit approuvé et ses dispositions ratifiées.

Des proposés par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin J.L. Duchene que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Southern Canada power Co Ltd .60 + 5.00 + 52.22 + 20.79 + 166.66 Station Alarne 1.47 + .12 + .30 + .72 + 213.00 + .12 Taxiffel 2.000 16.31 GEN. Pepin 6.00 A. Bury 16.00 J.L. Lapointe 4.50 J.H. Caugnac 90 E. Chalifour 2.00 Piste de pays du 1er avril 278.20 Jules Laundry 4.20

Des proposés par l'échevin H. Lindsay secondé par l'échevin E. Larocque. Que en ce qui concerne la vente d'un des logements ouvriers à M. Victor Gauthier, le greffier soit aussi autorisé à signer tout document ou contrat nécessaire pour vendre le bâtiment du denier. Le propriétaire du dit logement ouvrier à raison de \$50.00 pour une superficie de 33 x 66. payable en 72 mois.

Le règlement 134 à l'effet d'amender le règlement des licences réglement no 111 subit sa première fois sa dernière lecture.

Application est faite par M. Olivier Cardinal pour acheter un logement ouvrier. Son cas est référé au président du comité d'échevin J.W. StDoge. Ordre est donné au comité des logements ouvriers de préparer pour le prochain conseil, de concert avec le trésorier de la Ville, un rapport établissant un plan définitif pour la vente des logis ouvriers.

Une lettre est lue de Montreal wholesale lumber dealer's association et le greffier reçoit ordre de répondre que le conseil concorde pleinement aux suggestions qui y sont faites d'éteindre ses contrats autant que possible, des bois provenant des forêts du Canada. Une lettre de Canadian manufacturers association est lue en rapport avec l'avoue de l'heure pour l'été 1926. La question est référée au prochain conseil.

Des proposés par l'échevin J.W. StDoge secondé par l'échevin H. Lindsay.

*C. J. Lacoste*  
Greffe

13 avril

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal d'un apéryement de la première séance bi-mensuelle du mois d'avril tenue le 13 avril 1926; et messieurs les échevins J.W. StDoge et E. Pelletier font le guerre apéryent la séance samedi le 20 avril.

*J. W. StDoge*

Eugène Pelletier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

20 avril 1926.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue sous lieu et heure ordinaire du conseil mardi le 20 avril 1926 étant un apéryement de la première séance bi-mensuelle du mois d'avril.

Sont présents: Son Honneur le maire M. W.A. moisan et messieurs les échevins H. Lindsay, J.E. Picard, J.C. Duchene, A. Bury, E. Larocque, E. Pelletier, E.R. Turner, J.W. StDoge.

M. W.A. moisan occupe le fauteuil du maire. Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 6 avril ainsi que le procès verbal d'apéryement du 13 avril lesquels sont adoptés immédiatement.

Proposés par l'échevin J.E. Picard secondé par l'échevin E. Pelletier que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: M. Pelletier fils 46.75 J.H. Robert 14.02 J.B. Montplaisir .50 + .75 + 20.00 + 9.00 L'imprimerie de Femmelle 7.00 Maclean publishing 175.00 Francis Hartkin 79.54 Cane 16 3.95 Northern Electric 23.55 cie J.A. Gosselin 98 Wallace Turner 21.00

H. Martel 3<sup>rd</sup> D. Léveillé 3<sup>rd</sup> O. Lefebvre 3.25 + .50 J.T. Courchesne 17.25  
Aug. Loutin 4.50 + 4.00 Le Trésorier 2.70 Drummond Coal, lumber 20.34  
Liste de paye du 15 avril 212.05 Assistance publique 64.32  
Alarme no 23 Roberge 36. Alarme no 26 Gost. Mercredi 31. Alerte Sodérite  
9.75 Drill Tel. 8.70 C.P.R. 2.09 Suprimerie Drille 12.50  
Le règlement 134 à l'effet d'amender le règlement 111 soit  
lue par le greffier. Il est résolu unanimement que le di-  
rigeant ne soit adopté au troisième lecture qu'à la  
prochaine séance du conseil.

Proposé par l'échevin J.L. Pinard secondé par l'échevin E. Larocque  
Que le greffier soit autorisé à signer un bail avec André  
Hébert pour le bureau de l'ingénieur au prix de 30<sup>00</sup> par mois  
Son Honoré le maire soumet un projet de location des  
puits artificiels par la ville à la Dominion Salt Company C.  
pour une période de 10 ans avec option de louer pour des périodes  
successives, avec l'obligation pour la ville d'acheter le terrain  
sur lequel le puits est bâti. La question est référée au troisième conseil.  
Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin E. Larocque  
Qu'un vote de sympathie soit adopté à l'échevin Allard  
Birly pour le deuil qu'il vient d'éprouver par la mort de  
son frère Arthur Birly citoyen intégral de cette ville.  
Le conseil s'apprête unanimement sur proposition de  
l'échevin J.W. St-Dizy à mardi 6 mai 1926.

Présenté par  
le Maire

A. Allard  
Greffier.

27 avril 1926

Province de Québec

Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil  
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires  
du conseil mardi le 27 avril 1926 étant la deuxième séance bi-mensuelle  
du mois d'avril.

Sont présents : Son Honoré le maire M.W.A. maisan et messieurs les  
échevins Eug. Pelleter, W. Lindsay, J.C. Ducharme, J.W. St-Dizy, E.R. Tanner,  
E. Larocque, A. Birly

M.W.A. maisan occupe le fauteuil du maire.

Lecture est faite des minutes de la séance du 20 avril lesquelles  
sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin J.L. Ducharme secondé par l'échevin W. Lindsay  
Que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé  
à les payer à savoir : Auguste Létourneau 5<sup>50</sup> A. Birly 1.50 Lorraine  
Canade pour le lot .80

Le compte de la Patrie Victoria est référé au comité du conseil.  
Le compte contre Archambault & Léclair est référé à Galtis les Maries

Mrs. A. Birly présente une demande de permis pour ériger un hangar à  
15 pieds de tronc sur la rue Brook.

Proposé par l'échevin J.W. St-Dizy secondé par l'échevin E.R. Tanner  
Que le permis soit accordé pour construire à 20 pieds de tronc  
M. Alber Birly présente une demande de permis pour l'embellissement  
d'terrains.

Proposé par l'échevin J.W. St-Dizy secondé par l'échevin W. Lindsay  
Que le permis soit accordé à Mr. A. Birly.

Mrs. Emile Gauchier présente une demande de permis pour l'embellissement  
du terrains d'anciens.

Proposé par l'échevin L. Larocque secondé par l'échevin E. Pelleter  
Que le permis soit accordé à Mrs. Emile Gauchier  
Le troisième lecture sur le règlement 134 est renvoyé au prochain conseil.  
Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin J.W. St-Dizy  
Que les horloges de la ville soient avancées d'une heure à partir  
des 2 mai 1926 au 28 Septembre 1926.

Proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin A. Birly  
au concordement à la résolution principale, que les manufactureurs  
soient autorisés par le conseil avant d'avancer l'heure.

Le vote est pris sur l'accordement et donne le résultat suivant:

Pour l'accordement	contre l'accordement
les échevins W. Lindsay	les échevins J.C. Ducharme
E. Larocque - E. Pelleter	E.R. Tanner - J.W. St-Dizy

L'accordement est déclaré déposé.

Le même vote inverse étant donné sur la résolution principale  
elle est déclarée adoptée par un vote de 5 contre 2.

L'échevin Ducharme donne avis de section qu'il procédera  
au règlement à l'effet de régulariser les annouces de théâtre.

Proposé par l'échevin E. Larocque secondé par l'échevin E. Pelleter  
Que le conseil s'apprête au 4 mai.

Présenté par  
le Maire

4 mai 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de  
la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires  
du conseil mardi 4 mai 1926 étant un apéryement de la deuxième  
séance bi-mensuelle du mois d'avril.

Sont présents : Son Honoré le maire M.W.A. maisan et messieurs les  
échevins J.W. St-Dizy, E.R. Tanner, E. Pelleter, E. Larocque,  
J.C. Ducharme, J.E. Pinard, W. Lindsay

M.W.A. maisan occupe le fauteuil du maire.  
Lecture est faite des minutes de la séance du 20 avril  
lesquelles sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin J.W. Dodge secondé par l'échevin E. Peltier  
que les comptes suivants soient acceptés et le Trésorier autorisé à  
les payer savoir : Gt. N. Capitaine 33.90 H. Giroard 130 Southern  
Canada paper co Ltd 2.86 + 97.29 + 150 + 12 + 12 + .20 + .87 + 313.00 +  
130.31

Une lettre à M. Armand Roberge s'offrait comme inspecteur de théâtre sur  
lue et approuvée au prochain conseil.

Une lettre à M. M. Loyer est lue offrant de donner à la ville le  
terrain des 2-13 quartiers est et servant de rue.

La question est référée au prochain conseil l'échevin J.L. Ducharme  
devant obtenir le consentement de M. J.P. Monplaisir pour avoir  
une rue d'au moins 45 pieds.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J.W. Dodge  
que l'un permis soit accordé à M. Adrien Béard pour louer une  
salle de pool et allée de quilles dans le sous-bassement du magasin  
J.P. Turcotte coin Félix et du port pour l'année 1906-1907 et le Trésorier  
est autorisé à accorder tel permis conformément aux règlements de la ville.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J.W. Dodge  
que l'un permis soit accordé à Louis Koenig pour louer une  
salle de pool et allée de quilles dans le sous-bassement du magasin  
J.P. Turcotte coin Félix et du port pour l'année 1906-1907 et le Trésorier  
est autorisé à accorder tel permis conformément aux règlements de la ville.  
L'échevin a adopté J.C. Ducharme dissident.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Larocque  
que l'un escompte de 30% soit alloué aux personnes qui  
paieront leur licence commerciale à l'ici au 30 mai courant  
Une requête des bouchers citoyens est présentée au conseil appuyée  
par des citoyens de Drummondville demandant de les autoriser à  
livrer la marchandise vendue au mardi.

La requête est renvoyée au comité du Conseil.

Le greffier reçoit ordre de retenir trois billets, pour trois délégués  
du conseil à être nommés au prochain conseil, pour le  
voyage de l'Union des municipalités au Saguenay.

La séance concernant les affiches fut la première puis la deuxième  
lecture;

Proposé par l'échevin J.E. Léonard secondé par l'échevin M. Lindsay  
que l'un permis soit accordé suivant plan pour faire sur la  
rue du Port une entrée au sous-bassement du magasin Turcotte.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J.E. Léonard  
que l'un permis soit accordé à M. Joseph Paquet pour l'ambassade en  
barcares d'après la balance du permis devant être conforme aux règlements  
Proposé par l'échevin J.E. Léonard secondé par l'échevin E. Larocque  
que la plus haute soit lote à Dominiere 11th Street printing  
pour dit ans avec privilége de renouvellement pour dix  
autres années à moins de \$50 par mois, tout en donnant  
à la dite compagnie l'option de l'acheter à \$15000; la ville se

réservant la pompe, et au cas de défectuosité ou filtre, le droit  
de se servir de l'eau de la plus haute suivant conditions à  
être débattues avec la compagnie.

La troisième lecture du règlement 134 est renvoyée au prochain  
conseil sur l'absence du Trésorier.

Proposé par l'échevin J.W. Dodge secondé par l'échevin E. Peltier.

Attendu que le chemin communément appelé Boulevard Mercure,  
lequel longe la rivière St François a été redressé. Il y a quelques  
années, sans que pour cela des titres définitifs aient été donnés  
à la nouvelle assiette du chemin.

Attendu que à raison de l'ouverture de la nouvelle route  
Canadian Celanese, il va être opportun d'ouvrir des rues sur  
des lots qui n'appartiennent pas encore à la Corporation.  
Attendu que la seule personne intéressée Mme Henri Vassel  
est consentante à échanger avec la Corporation de Drummondville  
certains lots à l'effet de rectifier ces titres.

À ces causes le greffier de la ville de Drummondville est autorisé  
à signer tant de copies du contrat et plus spécialement  
une constat l'échange fait et au nom de la Corporation  
de la ville de Drummondville à l'effet d'échanger les  
lots à subdivision 6-7-8-9 de la section Granahan Avenue  
et de la ville de Drummondville pour les lots 1-80, 2-251, 2-257,  
2-246, 2-247, 2-245, 2-244 et 2-243 des quartiers est de la ville  
de Drummondville acte par laquelle madame Henri Vassel cède à  
la Corporation de la ville de Drummondville les lots 1-80, 2-251,  
2-257, 2-246, 2-247, 2-245, 2-244 et 2-242 des quartiers est de la  
ville de Drummondville; et en retour la Corporation de la ville de  
Drummondville devant céder et reconcéder à toutes droites titres  
intéressés que la Corporation peut ou pourra avoir dans et sur  
les lots 6-7-8-9 de la subdivision du lot 2 des quartiers est  
de la ville de Drummondville étant une partie de l'assiette  
de l'ancien chemin.

H. Léonard  
Maire

J. H. Lalonde  
Greffier

11 mai 1906

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil  
municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux  
à l'heure ordinaire du conseil mardi le 11 mai 1906  
étaient la première séance bi-mensuelle du mois de mai  
tous présents : les honorables le maire M. A. Morris et messieurs  
les échevins J.W. Dodge, J.L. Ducharme, E. Peltier,  
M. Lindsay, J.E. Léonard. Le maire a occupé le fauteuil de maire.

À l'ouverture de la séance son honneur le maire amorce au conseil la mort de l'honorable sénateur William Mitchell, survivant à 100 ans. Il est alors proposé par l'échevin H. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Duchesne que ce conseil apprenne avec tristesse la mort du sénateur William Mitchell qui fut un citoyen intégral et loyal de cette ville.

Ce conseil se plaît à se rappeler que le sénateur Mitchell fut maire de la ville de Drummondville à une époque marquée par la grande assistance et qu'il a contribué largement avec la plénitude de son talent et de ses énergies et la gile à un vrai pionnier à soutenir les progrès de notre ville.

Le conseil reconnaît que la ville doit au sénateur une gratitude profonde pour la grande entreprise de sa vie, la construction du Drummond County Railway, le succès de l'intercolonial, qui a été pour nous, la raison d'être de notre existence et de la prospérité que nous pouvons faire éclater aujourd'hui avec fierté du pays tout entier.

Aussi ce conseil prie humblement Mme Mitchell et son fils l'honorable Walter Mitchell ainsi que tous les autres membres de la famille de veiller bien accepter l'expression de sa plus sincère sympathie.

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 4 mai 1926 lesquelles sont adoptées unanimement.

Il est proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin E. Pellerin que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: G.E.A. Capin 3<sup>50</sup> Müller 8.30 J.G. Blanchard 4.15 + 1.20 + 1.40 + 4.70 + 3.45 + 11.68 + 7.63 + 2.28 + .60 + 7.63 + 11.56 + 2.14

Sauvadet 1.75 H.K. Martin 3.15 J.D. Montplaisir .78 Quille Téléphone 6 bld 7 45 liste de paye du 29 avril 225.70 P.T. Lagacé 4.50 C.P.R. 1.67 Paul Landry 4.25 liste de paye du 6 mai 283.00 Léandre 6<sup>00</sup> Aly. Bouchard 10.50 liste de paye du 22 avril 219.10

La lettre de messieurs Gayette & Bielot est lire concernant une sollicitation pour laquelle il a été agréé. Ordre est donné à l'ingénieur d'offrir 50% à titre d'arrangement sans préjudice aux droits de la Corporation.

Il est proposé par l'échevin H. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Duchesne que la corporation de la ville de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal la somme de \$19000.00 sur billet promissoire, et cela en attendant la perception des taxes générales et spéciales de l'exercice courant. Cette somme de \$19000.00 n'excède pas 25% des recettes ordinaires de l'exercice pour l'année 1925 tel qu'il apparaît au rapport certifié du vérificateur de la Ville. La dite somme devrait être

remboursée au cours de l'exercice qui court, et à même les taxes tout générales que spéciales si elles perçues par la ville.

Et à cette fin, monsieur le maire W.A. Moisant, et monsieur Joseph Marier, trésorier, sont par les présentes autorisés à signer au nom de la Banque de Montréal, pour et au nom de la ville de Drummondville, une ou des billets promissoires n'excédant pas au tout la somme plus haut mentionnée de \$19000.00 et à renouveler les dits billets si il y a lieu de le faire. Adopté. Lecture est faite d'une lettre de M. Jules Hamel et Henry Gauthier demandant l'ouverture de la rue Danion au bas de la C.R. Le greffier reçoit ordre de répondre que la rue doit être ouverte par les intéressés les commissaires d'école et la Southern Canada; et de transmettre la demande aux intéressés.

Proposé par l'échevin J.L. St. Onge secondé par l'échevin H. Lindsay. Un permis soit accordé à M. Alphonse Jutras pour tenir une salle de pool au contournement de l'heure Royal et que le trésorier soit autorisé à lui donner tel permis conformément aux règlements de la ville. Adopté.

L'échevin J.C. Duchesne est chargé de renouveler les propriétaires de théâtre concernant la perception de la taxe du car au port.

Proposé par l'échevin J.L. Duchesne secondé par l'échevin J.E. Pellerin. Le greffier de la ville de Drummondville est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville tous documents et plus spécialement un acte de vente par lequel M. A.E. Pellerin cédera à la ville de Drummondville le lot numéro 2-13 du quartier est de la ville de Drummondville à l'effet d'en faire une place publique en conformité avec les règlements de la ville et la loi des lots et villes de Québec. Adopté.

L'ingénieur Girard reçoit ordre de faire l'inspection de cette future rue Pellerin et de faire des estimations quant à la possibilité d'un canal de drainage de l'aqueule et l'égoût sur cette rue.

Une lettre de l'ingénieur du ministère des travaux publics est lire concernant l'autorisation de faire sur le boulevard François. La question est référée à l'ingénieur de la ville pour faire rapport au prochain conseil.

Proposé par l'échevin J.E. Pellerin secondé par l'échevin H. Lindsay que ce conseil contribue une somme de \$25.00 pour faire photographier à vol d'oiseau à une oblique, les principaux points de l'ensemble de la ville. Adopté.

La sécession du 17 mai est déclarée ferme au grand nettoyage. Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin H. Lindsay que le trésorier soit autorisé à remettre à Mme Fallobet la somme de 6<sup>00</sup> qu'elle a avancée pour adouter de la ville deux vagabonds. Adopté.

J. C. Marceau

Proposé par l'échevin Lindsay secondé par l'échevin J.C. Ducharme  
Dès l'échevin J. E. Pierrard soit élu maire suppléant. Adopté  
Proposé par l'échevin J.E. Pierrard secondé par l'échevin J.W. St-Dizier.

Dès lors l'ouvrage le maire M. W.A. Marois et messieurs les échevins  
E.R. Tanner et J.C. Ducharme soient délégués au congrès de l'Union  
des municipalités de Québec adopté.

M. l'échevin J.C. Ducharme donne avis de motions qu'il présentera  
en règlement à l'effet de réglementer le posage des fils électriques  
dans les maisons privées.

Un projet de bail préparé par le notaire W.A. Marois au conformité  
avec une résolution de ce conseil en date du 4 mai 1926, est lu  
au conseil, si l'effet de lancer l'usine de pompage des puits  
artisanes à la Dominion silk dying & finishing Co Ltd

Posté proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin M. Lindsay  
Dès le greffier de la ville et le trésorier de la Ville soient autorisés  
à signer le dit bail pour et au nom de la Corporation de la ville de  
Drummondville adopté.

Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin M. Lindsay  
Dès le greffier de la ville de Drummondville C.P. Lalonde et le trésorier  
M. Jos Marois soient et sont par les présentes autorisés à signer  
pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville  
un contrat de vente à l'effet d'acquérir de la Southern  
Canada power Co Ltd pour la somme de \$800 deux mille francs  
de terrain faisant partie de la subdivision 151 du quartier Sud  
de la ville de Drummondville. adopté

Proposé par l'échevin J.W. St-Dizier secondé par l'échevin J.E. Pierrard  
Dès ce conseil s'ajourne à mardi le 18 mai courant. Adopté.

Handasy  
Marie

18 mai 1926.

Bonnie de Québec  
Ville de Drummondville

Procès-verbal et minutes d'une séance du conseil  
municipal de la ville de Drummondville tenue avec brio et heure  
ordinaire du conseil mardi le 18 mai 1926 étant un ajournement  
de la première séance bi-mensuelle du mois de mai.

Sous présent: Son honneur le maire M. W.A. Marois et messieurs  
les échevins E.R. Tanner, E. Peltier, J.C. Ducharme, M. Lindsay,  
E. Laroque, J.W. St-Dizier. M. W.A. Marois occupe le fauteuil du maire.  
Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 11 mai  
lesquelles sont approuvées unanimement.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Peltier  
Que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier  
autorisé à les payer à savoir: Oscar Lafabourse  $6^{\circ} 00 + 0.50$

#### SYMPATHIES DE DRUMMOND-VILLE

A l'occasion de la mort de l'honorable sénateur William Mitchell, le conseil municipal de Drummondville a, à l'unanimité, adopté la résolution de condoléances suivante:

"Que ce Conseil apprend avec tristesse la mort du sénateur William Mitchell qui fut un citoyen intégral et loyal de cette ville."

"Ce Conseil se plaît à se rappeler que le sénateur W. Mitchell fut maire de la ville de Drummondville à une époque mouvementée de son existence et qu'il a contribué largement avec la plénitude de son talent et de ses énergies, et le zèle d'un vrai pionnier à soutenir les progrès de notre ville."

"Ce Conseil reconnaît que la ville doit au sénateur une gratitude profonde pour la grande entreprise de sa vie, la construction du Drummond County Railway, le berceau de l'Intercolonial, qui a été pour nous la raison d'être de notre existence et de la prospérité que nous pouvons faire éclater aujourd'hui aux yeux du pays tout entier."

"Aussi ce Conseil prie humblement Madame Mitchell et son fils l'honorable Walter Mitchell ainsi que tous les autres membres de la famille de vouloir bien accepter l'expression de sa plus sincère sympathie."

#### MOURNS PASSING OF SENATOR MITCHELL

Council of Town of Drummondville Pays Tribute to His Activities

At the meeting of the council of the Town of Drummondville, the following resolution of regret at the death of Senator William Mitchell was passed:

"That this council learns with regret of the death of Senator William Mitchell, who was an honorable and loyal citizen of this town."

"This council is pleased to remember that Senator W. Mitchell was mayor of the town of Drummondville during a lively period of its existence, and that he largely contributed with all his talent and energy and the zeal of a true pioneer to further the progress of our town."

"This council expresses that the town owes a profound debt of gratitude to the senator for the great enterprise of his life, the construction of the Drummond County Railway, the cradle of the Intercolonial, which has been for us the reason d'être de notre existence et de la prospérité which today we are able to display before the eyes of the entire country."

"Also this council humbly begs Mrs. Mitchell and his son, the Hon. Walter Mitchell, as well as all the other members of the family, to accept the expression of its most sincere sympathy."

alarme minéraux 32 dyg Dr Garon 27.00 Alarme no 32 chez Paul  
Goussens 29.00 Joseph Moquin pour le val chez Hamelin 30.30  
Ovide surprenant 2.28 + .88 Dr Hélie 12.00 liste de paye du  
13 mai 257.80 Empreinte Drummondville 7.50 Ernest Cardin  
13.25.

L'ingénieur fait rapport sur une arroseuse de la cité de Montréal et  
une lettre est lire à l'effort à 175. Ordre est donné à l'ingénieur  
d'acheter cette arroseuse.

L'ingénieur fait rapport sur les séparations à faire sur approche  
du pont. Ordre est donné au greffier d'envoyer une copie  
de ce rapport à la Société Canada Power Co Ltd.

L'ingénieur fait rapport sur une boîte à vidanges avec les  
bris de G.E.N. Papin la question lui est référée pour plus  
amples détails.

L'ingénieur fait rapport sur les lots de la rue Poier  
qui débouchent l'eau et l'égout. Ordre est donné  
au trésorier d'inclure ces astuces de l'ingénieur  
avec que ceux qu'il doit faire pour la reine du moulin  
dans la nomination des raisons du nouvel empunt.  
Une requête des résidents de la rue Lindsay quartier sud  
est lire demandant des séparations à la rue Lindsay.

Elle est référée à l'ingénieur pour avoir des astuces.  
La requête des bouchers extérieurs demandant la permission  
de livrer leurs effets vendus au marché, est refusée.

Le règlement réglementant le posage des fils électriques

se situe sa première fois sa deuxième lecture.

Posté proposé par l'échevin E. Laroque secondé par l'échevin E.R. Tanner  
Attesté que la Corporation de la ville de Drummondville a loué  
à Dominion silk dying & finishing Co Ltd l'usine de pompage  
du puits artisien près de la gare du C.P.R.

Attesté que pour transporter l'eau à leur usine la compagnie  
soit installé une tuyau de 10 pouces par les rues de la ville  
Attesté qu'en permis a été décerné à cet effet;

A ces causes la Corporation de la ville de Drummondville autorise  
la Dominion silk dying & finishing Co Ltd à utiliser le tuyau de  
dit puits actuellement installé, à porter de l'eau de pompage  
vers à la rue Lindsay, à la résidence M. Garneau, à raccorder  
au tuyau de 10 pouces appartenant à la ville, sur la rue Lindsay au point de la propiéte de M. Papineau  
à l'embouchure du tuyau de 10 pouces pour conduire l'eau  
jusqu'à l'usine de la ditte compagnie, et en conséquence la ditte  
compagnie est autorisée à poser sous terre un tuyau de 10 pouces  
en passant par les rues Lindsay, Cockburn, Brock et Des Forges  
le tout sous la surveillance et les instructions de l'ingénieur  
quand au site, profondeur, et moyens de posage en général, avec obligation  
pour la compagnie de remettre après le creusement des branchements nécessaires, les rues dans le même état  
qu'ils sont initialement, et la responsabilité de tous dommages au cours de la pose du dit  
tuyau à l'usine de la ditte compagnie.

C.P. Faloude Greffier

Province de Québec  
Ville de Drummondville

25 mai 1926.

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 25 mai 1926 étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de mai.  
Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins E. Laroque, J.C. Ducharme, M. Lindsay, E.R. Tanner et Peltier. Jés. Léveillé, A. Birtz M. A.G. sont au poste à présent du maire.  
Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant que une copie a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 18 mai lesquelles sont approuvées unanimement.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Laroque que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: A. Cloutier 5<sup>e</sup>, A. Birtz 20.68 Mueller Limited 71.73 J. Thibodeau 6.55 adopté.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Ducharme que le trésorier soit autorisé à payer à l'harmonie de Drummondville la somme de \$200.00 pour les concerts de fanfare dans le port, le petit air. adopté.

La question d'un trombone à vinaigre est référée avec pleins pouvoirs à admettre au président du comité des chemins M. M. Lindsay.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E.R. Tanner que la corporation contribue à la publication pour la touristes fait par l'association du tourisme au prix somme de \$50.00 que le trésorier soit autorisé à payer. adopté.

Proposé par l'échevin E. Laroque secondé par l'échevin E.R. Tanner que la corporation de la ville de Drummondville loue à la.

Compagnie Dominion silk dying & finishing Co. Ltd. pour une période de 10 ans à raison de \$1.00 par année payable le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, le tuyau de 10 pouces à partir de l'usine de pompage du puit artésien jusqu'à la résidence de M. Mop. Garneau adopté.

Il est donné au comité des chemins de voir à faire faire par le C.N.R. un homme à signal à la traversée à niveau de la rue Lindsay jusqu'à ce que les barrières soient correctement installées fonctionnement normalement.

L'ingénieur rapporte que le gravellage sur la rue Lindsay quartier sud coûterait environ \$500.00 la question est référée au comité des chemins.

Proposé par l'échevin O. Birtz secondé par l'échevin M. Lindsay qu'un permis soit accordé à M. F. Rousseau de batis-

sur la rue A une batteuse recouverte en bandoulière amovible avec le privilège de ne couvrir qu'un quart de l'embrysser que d'ici à un an, à conditions que le dit F. Rousseau signe être écarté d'ici effet. Adopté. Le conseil s'apaise unanimement à midi le 1<sup>er</sup> juin.

François  
Mario

1<sup>er</sup> juin 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 1<sup>er</sup> juin 1926 étant une assemblée de la deuxième séance bi-mensuelle du mois de mai.  
Sont présents: Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins E. Peltier, E.R. Tanner, A. Birtz, J.C. Ducharme, J.-E. Picard, M. Lindsay, E. Laroque.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 25 mai lesquelles sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin E. Léveillé que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Southern Canada Power 60.72 La cité J.A. Gosselin 4.57, M. Birtz 20.69 W. Côté 8<sup>e</sup> H. Peltier 7.00 file 25.26

Il est donné au greffier d'écrire à monsieur Lavoie que le conseil constate avec regrets qu'il n'a pas suivi l'ordre que l'ingénieur de la ville lui a fait remettre le 28 mai; et que si le dit Lavoie ne respecte pas son travail jusqu'à ce qu'un permis soit donné, ordre sera donné à l'atelier de mairies de prendre des procédures. Une lettre de M. Victor Dery est lire concernant sa réclamation contre la ville, laquelle lettre est référée à l'atelier de mairies. Lecture est faite d'une lettre de M. Tap. Garneau C.R. du date du 28 mai 1926 demandant au nom de Lague & Bowler de passer titre à Dominion silk dying & finishing Co. de certains terrains y mentionnés;

Un altro proposé par l'échevin J.-E. Picard secondé par l'échevin M. Lindsay. Atteinte qu'il est urgent de transférer au nom de la compagnie Dominion silk dying & finishing Co. limited certains lots ci-après énumérés, actuellement existant au nom de la corporation de la ville de Drummondville, mais qui de fait devraient être au nom de la susdite compagnie; Atteinte que ce changement de titre a été demandé par l'agence à Bowler par son procureur autorisé M. M. Garneau,

par une lettre en date du 28 mai 1926 ;  
 A ces causes le greffier est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville, un contrat par lequel la Corporation de la ville de Drummondville vend côte et transports pour la somme de \$100 à Donnecius silk finishing Co Ltd la propriété, la possession et les droits que la dite Corporation possède, à ce devrait avoir sur les immeubles suivants savoir :  
 le terrain du puit no 2 sur le lot 151 quartier sud de la ville de Drummondville ; un terrains acquis par la ville de M. Pacificque Cartier le 14 octobre 1921 devant W. G. Moisan H. P. conseiller sous numéros B76-58228 ; Un terrains acquis de Mme W. G. Moisan le 14 octobre 1921 devant P. E. Robillard conseiller sous numéros B76-58176 ; Un autre passage acquis à Joseph Routh par acte de vente et移植é sous no 54266. Proposé par l'échevin N. Lindsay secondé par l'échevin E. Palletier  
 Que l'ingénieur soit autorisé à acheter ces annexes de messieurs Simard, à une capacité de 600 gallons avec toutes au bois, bardage de 3" et frais au coût de \$607<sup>00</sup> adopté.  
Traitées lectio est fait d'une réglement no 184 à l'effet  
 d'imposer certaines conditions pour le raccordement de fil électrique.  
 Il est alors proposé par l'échevin N. Lindsay secondé par l'échevin J.E. Picard  
 Attendu qu'il n'y a pas de motions des dits réglements 134 et 181 votées par l'échevin J.L. Denoix à la réunion du conseil le 11 mai 1926  
 Attendu que le dix réglement 134 a subi sa première partie de la dernière lecture à une réunion de conseil le 18 mai 1926  
 Attendu que le dix réglement 184 vient de subir sa troisième lecture et est adopté unanimement.  
 Que le dix réglement est par la présente adopté à toute fin que de droit et sera dénommée comme étant le règlement 184 des réglements de la Corporation de la ville de Drummondville adopté.  
 Proposé par l'échevin N. Lindsay secondé par l'échevin J.E. Picard  
 Attendu qu'un opérateur est fait à la Corporation de la ville de Drummondville par Mme Vve Henri Vassal à un montant de \$2000 portant intérêt au taux de 5% l'an ;  
 Que ce conseil autorise le maire M. W.A. Moisan et le trésorier M. J. Maries à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville un échange de la somme de \$2000,00 — sur billet au montant de deux mille dollars (\$2000,00) à l'ordre de Mme Vve Henri Vassal fait payable à deux mois de sa date au bureau de la banque de Montréal à Drummondville, portant intérêt au taux de 5% l'an. adopté.  
 Proposé par l'échevin J.E. Picard secondé par l'échevin N. Lindsay  
 Que le chemin sis gravé sur la rue Lindsay quartier sud tel que mentionné au rapport de l'ingénieur.  
 Le greffier reçoit ordre d'écrire à Mr. F.X. Belhumeur qu'il est dispensé de livrer de la crème à la glace le dimanche, en

voiture de livraison à cheval ou à gazoline.  
Passeport  
Mme  
C. P. St. Ong  
Greffier  
 8 Juin 1926.  
 Province de Québec  
 Ville de Drummondville  
 Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue avec lieu et heures ordinaires du conseil mardi le 8 juin 1926 étant la première séance bi-mensuelle du mois de juin.  
 Sont présents : Son Honneur le maire M. A. Moisan et messieurs les échevins N. Lindsay, J.L. Duchene, A. Birtz, E. Larocque, E. Palletier, C.R. Tanner, J.W. St. Ong.  
 M. W.A. Moisan occupe le fauteuil du maire.  
 Lecture est faite par le greffier de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil. Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 1er juin 1926 auxquelles sont adoptées unanimement.  
 Il est proposé par l'échevin E. Larocque secondé par l'échevin N. Lindsay  
 que les comptes suivants soient approuvés à la trésorerie autorisée à les payer à savoir : J.H. Blanchard 4.80 + .72 + 3.52 + 2.05 + 2.20 + 4.70 soit à payer du 20 mai 436.75 soit à payer du 27 mai 259.60 Total de payer du 3 juillet 253.90 Ad. Birtz 6.18 Dame Landry 3.52 C. P. Ry. 94.98 Southern Canada power 130.31 + 29.87 + .85 + .12 + 2.20 + 1.25 + 218.00 + .12 B. Vaucole 8.11 J. Lemoine 12.00 G.E. Laputain 275.00 Montreal street works 9.70 La route municipale du Canada 13.25 Compte de la patinoire Pelleter \$84.57. adopté.  
 Le compte de Jos Cardin 7958 ainsi que le compte Adress Pauvreté #1186.15 sont tous deux referés à l'ingénieur pour rapport.  
 L'échevin N. Lindsay donne avis de motion qu'il procédera au réglement à l'effet d'effectuer une enquête et ordonner la construction pour égout, aqueduc, trottoir, balise publique etc.  
 Proposé par l'échevin N. Lindsay adopté unanimement,  
 Que les évaluations procèdent sans délai à la révision du rôle d'évaluation pour terminer le 25 juin.  
 Lecture est faite d'une lettre de la Campbell MacLaurin Company demandant une commutation de taxe pour 10 ans.  
 La lettre est référée au conseil du conseil, le greffier devant accuser réception.  
 L'échevin J.W. St. Ong donne avis de motion qu'il procédera au règlement à l'effet d'imposer un prélevé de \$15.  
 L'échevin J.W. St. Ong demande que les Chevaliers de Colombie déposent fêter la saint Jean Baptiste le 24 juin et demandent

la coopération de la ville.

Il est proposé par l'échevin A. Béïz<sup>e</sup> secondé par l'échevin E. Pelleterie que un comité soit composé des échevins J.W. St-Onge, J.L. Lavoie, E. Laroque avec autorisation de rencontrer le comité des chevaliers de Colomb établi la coopération possible. *Adopté*

Un plan pour une construction sur la rue Liedsay est soumis par M. Eug. Bourassa :

Proposé par l'échevin D. Liedsay secondé par l'échevin A. Béïz  
Que le plan soit accepté moins l'escalier extérieur qui est refusé. Un escalier extérieur pourra être toléré à conditions qu'il soit enfermé à verres dormants comme celui chez Cordeau sur Liedsay et ne devra pas excéder le niveau inférieur. *Adopté*  
Il est proposé par l'échevin J.W. St-Onge secondé par l'échevin E.R. Tanner Atteinte qu'une offre de prêt est faite à la corporation de la ville de Drummondville par M. André Bisson d'un montant de \$300 portant intérêt au taux de 5% l'an;

Que ce conseil autorise le maire M.W.A. maisan et le trésorier M.J. Marois à signer pour et au nom de la corporation de la ville de Drummondville un échange de la somme de \$300<sup>00</sup> en billet au montant de (\$200) Deux cent dollars à l'ordre de André Bisson fait payable à demander au bureau de la banque de Montréal à Drummondville et portant intérêt au taux de 5% l'an.  
Il est proposé par l'échevin H. Duchesne secondé par l'échevin E. Pelleterie que ce conseil fasse un règlement concernant une balance municipale et voit à prendre les mesures nécessaires pour acquérir et vendre une balance publique à municipale, et que le tout soit vendus dans les astuces du prochain emprirent. *Adopté*.

Le greffier reçoit ordre d'écrire à M. Trappé Touchette de constituer une fosse ou boîte à pierre recouverte pour y enfermer le fourneau de ses scieries.

Le greffier reçoit ordre d'écrire aux charpentiers qu'il leur est dispensé à l'arrivée des trains de stationner sur le gazon des garages mais qu'ils doivent rester près de leurs voitures.

*Mairie*

*Mairie*

*C.P. Lalonde*  
*Greffier*

8 juin 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Présent venté et rapport à un comité du conseil tenu au bureau du maire après l'apurement de la séance de galère sont présents : hon. homme le maire M.W.A. maisan et messieurs le échevin H. Liedsay, J.C. Duchesne, A. Béïz, E. Laroque, E.R. Tanner, J.W. St-Onge sous la présidence de M.W.A. maisan.  
Le président du comité s'agrandit propose que le salaire de M.

Donal Béard soit augmenté.

Il est alors unanimement résolu de recommander au Conseil de porter le salaire de M. Donal Béard comme chef de l'usine de filtration à \$25<sup>00</sup> par semaine à partir et y compris la présente semaine.

Le compte de la patinoire Victoria est soumis au comité.

Il est unanimement résolu de recommander au Conseil d'autoriser le trésorier à remettre aux exploitants de la patinoire Victoria la somme de \$50<sup>00</sup> comme contribution sans qu'il constitue un préjudice.

*Mairie*  
*Mairie*

*C.P. Lalonde*  
*Greffier*

22 Juin 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes à une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 22 juin 1926 étant la deuxième séance du mois de juin.

L'appréciation : hon. homme le maire M.W.A. maisan et messieurs les échevins M. Liedsay, J.C. Duchesne, E.R. Tanner, E. Pelleterie M.W.A. maisan occupe le fauteuil du maire.

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation de la séance suivante et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 8 juillet lorsquelles sont adoptées unanimement.

Le greffier fait lecture du rapport d'un comité du conseil en date du 8 juillet.

Il est proposé par l'échevin D. Liedsay secondé par l'échevin E. Pelleterie que ce rapport du comité du conseil soit accepté et ses conclusions approuvées. *Adopté*

Il est proposé par l'échevin E.R. Tanner secondé par l'échevin H. Liedsay

que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à l'avoir : J. Caron 19.75; feu à 44 Gervais 43<sup>00</sup> alone chez M. Perron 29.00 Aug. Cloutier 1.85 - M. Pelleterie fils - 61.75 Wallace, Tremblay 113.73 Montagne électrique 2.96 Kauffeld & Cie 10.12.93 J.D. Montplaisir 20.00 J.S. Chassé 8<sup>00</sup> J.S. Montplaisir .25 J.B. Blanchard 20.37 + 15.68 + 3.34 Draille 174 francs 60 ttc 182<sup>00</sup>

Le règlement à l'effet d'imposer une taxe de 1<sup>5</sup> sur tous biens imposables subit sa première fois sa deuxième lecture.

Le règlement à l'effet d'ordonner certains travaux d'équitation de trottoirs, balancier, etc et d'emprunter l'argent nécessaire à ces fins subit sa première puis sa deuxième lecture.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin J. Dickson  
Que une résolution de sympathie soit adoptée pour exprimer  
à l'échevin L. Larivière la sympathie de ce conseil à  
l'occasion de la mort de son épouse.

Letter est fait d'une lettre de M. J. E. Bellemare architecte  
consultant pour la station Canada Power, accompagnée d'un plan  
montrant un projet de subdivision sur la lot 157 n° 102 du  
quartier sud, laquelle lettre demande à la Corporation d'acquérir  
des terrains une largeur de 50 pieds au lieu de 46.

Proposé par l'échevin L. Peltier secondé par l'échevin E. R. Turner  
Que le greffier fasse les procédures nécessaires pour obtenir une  
telle autorisation du Lieutenant Gouverneur à l'usage.  
Letter est fait d'une lettre de Butterfly Mining et plaignant de  
la pression d'eau à leur usine, et bousculant les plaintes de la  
Canadian Pacific Underwriters dans la même zone.

Proposé par l'échevin J. C. Dickson secondé par l'échevin M. Lindsay  
Que l'ingénieur H. Girouard soit autorisé à élever de la  
station de pompage du puit artésien, la pompe qui s'y trouve et  
la transporter à l'usine de filtration pour remplacer celle qui s'y  
trouve actuellement.

Proposé par l'échevin M. Lindsay donne avis de motions que il présentera au  
village à l'effet de changer l'assiette de l'ancien des 3<sup>e</sup>  
rang dans sa partie maintenant dans les limites de la Ville.  
Le greffier reçoit ordre d'écrire à Bowron Montgomery pour s'entretenir  
sur le procédé à suivre sur ce tel sujet.

Proposé par l'échevin J. C. Dickson secondé par l'échevin M. Lindsay  
Que le 24 juillet ainsi que le 1<sup>er</sup> juillet soient déclarés fêtes civiques  
et le maire est autorisé à émettre une proclamation en conséquence.  
Le greffier fait rapport que les évaluations ne pourront pas dépasser  
le rôle d'évaluation pour le 25 juillet prochain.

Proposé par l'échevin M. Lindsay secondé par l'échevin E. Peltier  
Que le 1<sup>er</sup> juillet pour déposer le rôle d'évaluation soit établi  
au 6 juillet adopté.

Proposé par l'échevin J. C. Dickson secondé par l'échevin M. Lindsay  
Que le corps de police soit muni de cagoules blanches et de  
gants blancs.

Proposé par l'échevin E. Peltier secondé par l'échevin E. R. Turner  
Que ce conseil s'apprête à mardi 27 juillet.

François  
Maire

27 juillet.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal

de conseil de la ville de Drummondville tenu le 27 juillet 1926.  
étant une apportionnement de la deuxième séance bi-mensuelle du  
mois de juillet.

Sur présent: Son Honneur le maire Mr. W. A. Morris et messieurs  
les échevins J. C. Dickson, E. R. Turner, M. Lindsay.

Points de quorum, sont proposés par l'échevin M. Lindsay secondé  
par l'échevin J. C. Dickson que ce conseil s'apprête à mardi  
le 30 juillet.

François  
Maire

27 juillet.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport à un conseil des conseils de la  
ville de Drummondville tenu au bureau du maire mardi  
le 27 juillet à 8.30.

Sur présent: Son Honneur le maire Mr. W. A. Morris et messieurs  
les échevins J. C. Dickson, E. R. Turner, M. Lindsay, J. C. Léonard  
sous la présidence de Mr. W. A. Morris.

Le conseil recommande immédiatement au conseil d'approuver les  
comptes annuels et autoriser le trésorier à les payer à savoir:  
Alamo no 33 23<sup>rd</sup> Boiselle et Robble 6.90, C. King 24.00,  
W<sup>m</sup> Scully les 25<sup>th</sup> liste de paye du 17 juillet 323.75 had Cessor 25.70,  
W<sup>m</sup> Scully les 4<sup>th</sup> 1926 les Bourges 3.75 liste de paye du 10 juillet 297.65  
Tours de batteur et juillet 12.5<sup>th</sup> Marchand et Picard 16<sup>th</sup> Rolland  
Furniture 10<sup>th</sup> Imprimerie Dutil 18<sup>th</sup> Liste de paye du 24 juillet  
261.90 Oscar Bergeron 4.98 -

Le Conseil étudie le règlement d'apportement pour la construction  
légale, aquatique, trottoir etc.

Le greffier reçoit ordre d'écrire aux hôteliers, aux épiceries licenciées et  
au chef duquel que la loi des lointains soit observée, et  
que le conseil ne tolère pas les infractions qui se con-  
nueillent actuellement.

François  
Maire

30 juillet.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal  
de la ville de Drummondville tenue aux bureaux ordinaires du  
conseil mardi le 30 juillet étant une deuxième apportionnement de  
la deuxième séance bi-mensuelle du mois juillet.

Sur présent: Son Honneur le maire Mr. W. A. Morris et messieurs  
les échevins J. C. Dickson, E. R. Turner, L. Larivière, J. C. Dickson,  
J. C. Léonard, E. Peltier.

François  
Maire

30 juillet.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une apportionnement d'une séance

M.W.A. moisan occupe le fauteuil du maire.  
Lecture est faite de l'avis de convocation du présent assemblage ainsi que du certificat constataant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Troisième lecture est faite d'un règlement no 135 à l'effet d'imposer une taxe de \$115 par tout fraction de l'évaluation municipale. Il est alors proposé par l'échevin J.E. Léonard secondé par l'échevin J.W. St-Dizier. Attendu que l'avis de motions du dit règlement 135 a été donné par l'échevin J.W. St-Dizier à la séance du premier juin 1926.

Attendu que ce dit règlement 135 a subi sa première fois de discussion lecture à une séance de ce conseil le 22 juin 1926.

Attendu que ce dit règlement vient de subir sa troisième lecture et est adopté immédiatement,  
que le dit règlement est par les présents adopté à toutes fins que de droit et sera déclaré comme étant le règlement 135 des règlements de la corporation de la ville de Drummondville.

Proposé par l'échevin J.W. St-Dizier secondé par l'échevin E.R. Tamer  
que ce conseil s'apprête à reculer le 6 juillet.

Proposé par l'échevin J.E. Léonard secondé par l'échevin J.W. St-Dizier  
que l'un accoupt de 10% soit accordé aux contribuables qui paient le prélevé imposé par le règlement 135 le ou avant le 26 juillet 1926.

Prélevé  
Maire

Honoré L.  
Greffier

13 Juillet 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Précis verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue avec lieu et heure ordinaire du conseil mardi le 13 juillet 1926 devant la première séance bi-mensuelle du mois de juillet.

Sont présents : Son Honneur le maire M. W. A. Moisan et messieurs les échevins J. Billay, J.E. Léonard, J.C. Duchesne, A. Biely, Edg. Larocque, E.R. Tamer, Eug. Pallette.

M. W. A. Moisan occupe le fauteuil du maire

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constataant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes des séances précédemment votées en 22 juillet, 29 juillet et 30 juillet. Lesquelles sont adoptées immédiatement.

Le greffier fait lecture d'un rapport du comité du conseil en date du 29 juillet 1926.

Il est alors proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin J.E. Léonard

que le rapport du comité du 29 juillet soit accepté et approuvé.

Il est proposé par l'échevin J.E. Léonard secondé par l'échevin Edg. Larocque  
que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir : M. Cloutier 5<sup>00</sup> f. L. le fontaine 2<sup>00</sup> Dville Telephone 5<sup>00</sup> Mr. Pallette & fils 96.45 Northern Electric 52.24 Marchessault 2 Pmar 4.80 Wm Scully 14.85 + 3.56 M.R. Blanchard 5.90 + 3.55 + 5.90 + 15.75 + 3.10 + 17.82 J. O. montplaisir 108.80 + 75 Bellotron Canada Power 130.21 + 60.60 + .12 + .87 + .12 + 1.62 + 1.12 + 251.76 + 10.00 + 28.00 + 24.00

Lecture est faite de la lettre Archambault à ledit conseil concernant le règlement de comptes à rebours à la construction de l'usine de filtration d'eau.

Il est alors proposé par l'échevin J.E. Léonard secondé par l'échevin J.C. Duchesne  
que le Maire M.W.A. Moisan et le Greffier M. C.H. Lalonde soient à court par les présents autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville un billet au montant de (\$500.00) cinq-mille dollars payable à la banque de Montréal à Drummondville, à trois mois de sa date à l'ordre de Archambault à ledit conseil en filigrane.

Proposé par l'échevin J.E. Léonard secondé par l'échevin J.C. Duchesne  
que la résolution ci-dessous soit adoptée à la vérification des dépenses par le trésorier de la Ville, et sans préjudice aux droits de la corporation, le dit billet devrait être considéré comme d'accordement au cas de préjudice.

Proposé par l'échevin J.E. Léonard secondé par l'échevin J.C. Duchesne.

L'ingénieur est autorisé à donner à M. Blanchard la commande pour les tuyaux de gris nécessaires aux écluses édoumées par le règlement 136 aux prix suivants : 24" à 5<sup>00</sup> moins 57%, 18" à 2<sup>50</sup> moins 53%, 6" à 60 moins 63%, F.O.B. char 5<sup>00</sup> plus 10% de vento 5%.

L'ingénieur est autorisé pour l'avoir à charger les outils aux emplois de la Corporation et créditer leur compte sur retour des outils.

Ordre est donné au greffier d'écrire à messieurs J. G. Lafleur et M. Abdellah que leur demande pour un relais sur la licence est refusée.

Demande est faite par M. Louis Paradis de transférer sa franchise à M. Donat Bourgeois, conformément au règlement 126.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin E.R. Tamer  
que ce conseil consent au transfert de la dite franchise par le Paradis à Donat Bourgeois, le conseil exigeant comme conditions ce que M. D. Bourgeois vienne réclamer à Drummondville dès le 1<sup>er</sup> mai 1927.

L'échevin J.E. Léonard donne avis de motions que il proposera un règlement à l'effet de limiter le nombre des licences de théâtre.

Ordre est donné au greffier d'ouvrir le Tresor (Concierge) qui à lui est instruit de laisser les enfants conduire des chevaux par les rues de la ville.

Ordre est donné au greffier d'ouvrir les charrettes de la ville que le conseil ne fait faire pas les deux de voitures qui se commettent actuellement et ordre est donné à la police de venir contre les délinquants.

Proposé par l'échevin E. Laroque secondé par l'échevin E. Pelleteries et le conseil s'apprête à voter le 16 juillet.

Hôtel de Ville

Maire

C. H. Falouze  
Greffier

16 Juillet 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et minutes d'une assemblée d'une séance du conseil de la ville de Drummondville fait et tenue ce 16 juillet 1926 étant une assemblée de la première séance bi-mensuelle du mois de juillet.

Sont présents: Son Honour le maire M. W. A. Moisau et messieurs les échevins H. Lindsay, E. Pelleteries, H. Duchesne, A. Birtz, E. Laroque, E. Pelleteries, E. Turner, H. W. Sturge.

Procès verbal de la séance est approuvée à mardi le 20 juillet.

Hôtel de Ville

Maire

C. H. Falouze  
Greffier

20 Juillet 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la Corporation de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil - mardi 20 juillet 1926 étant une deuxième assemblée de la première séance bi-mensuelle du mois de juillet.

Sont présents: Son Honour le maire M. W. A. Moisau et messieurs les échevins H. Lindsay, E. Pelleteries, H. Duchesne, A. Birtz, E. Laroque, E. Pelleteries, E. Turner, H. W. Sturge.

Lecture est faite de l'aviso d'apparition de la présente séance ainsi que du certificat constatant qu'une copie sera été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 13 juillet ainsi que celles de l'assemblée du 16 juillet dans quelles sont adoptées unaniment.

Il est proposé par l'échevin H. Pelleteries secondé par l'échevin H. Lindsay que les comptes suivants soient acceptés et le bâtonnier autorisé à les payer à savoir: Théophile Dionne 8<sup>40</sup> liste de poste le 8 juillet 230.80 Henri LaBarre 32.50 Imprimerie Soule 6<sup>00</sup>

John Marier 16<sup>00</sup> liste de poste du 15 juillet 399.70 H. Deschenes 4.50 Mrs. Landry 11.25 J.B. Vassasse 9.60

Troisième lecture est faite à une réglement no 136 à l'effet d'abonner certains travaux d'agencement-Trottoirs et d'engager la somme de \$107500 pour faire faire ces travaux nécessités par la vente de Canadian Celanese Ltd.

Il est alors proposé par l'échevin H. Pelleteries secondé par l'échevin H. Lindsay attendu que l'avis de motion du dit règlement 136 a été donné par l'échevin H. Lindsay à la séance de ce conseil en date du 8 juillet 1926 attendu que le dit règlement 136 a reçu sa première paix sa deuxième lecture à une séance de ce conseil en date du 22 juillet 1926 attendu que le dit règlement 136 vient de subir sa troisième lecture et est adopté immédiatement;

Attendu que le Lieutenant Gouverneur en Conseil a autorisé le dit règlement, par un arrêté en date du 16 août, quant à sa périodicité. Or le dit règlement est par les présentes adopté à toutes fins que de droit et sera dénommée comme connue étant le règlement 136 des réglements de la Corporation de la ville de Drummondville après avoir été approuvé par les électeurs et avoir reçu la sanction du Lieutenant-Gouverneur, si avoir été soumis à ce conseil dans les quatre jours suivant la votation par les électeurs municipaux.

Le maire demande de fixer les jours de votation pour le dit règlement 136 aux 11 et 12 août 1926.

Il est alors proposé par l'échevin H. Pelleteries secondé par l'échevin H. Lindsay que la votation ait lieu au bureau du Greffier bâti C.H. Lalonde 31 rue Perron les 11 et 12 août 1926.

Première lecture ainsi que deuxième lecture est faite à une réglement à l'effet de fermer le boulevard du Bois-vert, rang et le remplacer par la première avenue du Boulevard. Une requête est présentée par Mr. Alpha Lale demandant l'établissement d'un garage public sur sa propriété rue Stock. La requête est refusée au prochain conseil avec instructions de faire signer une nouvelle requête à être préparée par le Greffier.

Proposé par l'échevin E. Pelleteries secondé par l'échevin E. Laroque que l'ingénieur soit autorisé à acheter un cheval d'alun.

Hôtel de Ville

Maire

27 juillet 1926.

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la Corporation de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le

C. H. Falouze  
Greffier

27 juillet 1926 étant la seconde séance bi-mensuelle du mois de juillet.

Seul présent: Son Honneur le maire M. W. A. moins au conseil les échevins H. Lindsay, J.E. Riard, J.C. Duchesne, E.R. Tanner.

M. W. A. moins au occupe le fauteuil du maire.

avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous et chacun des membres du conseil.

Le Goffier fait lecture des minutes de la séance du 20 juillet lesquelles sont adoptées immédiatement.

Proposé par l'échevin J.E. Riard secondé par l'échevin J.C. Duchesne que le trésorier soit autorisé à verser à la Saint Vincent de Paul la somme de \$100.00 pour payer le conseil doct. Lindsay proposé par l'échevin J.E. Riard secondé par l'échevin J.C. Duchesne

que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer et savoir: La Cie J.A. Gosselin 61.95 G. Mercure 1.24 A. Mercure fils 1.50 + 2.03 + 11.91 J.P. Blanchard 376.23 + 347.29 + 400.32 + 376.23 Ad. Bigr 58.50 Gauze fils 32.00 Th. Canada Iron founders 9.66 Drummond Mc Coll. 55.40 Cuinerie de Drummondville 72.00 Sam. Jones 69.75 Aut. Montgolfeur 58.00 Liste de paye du 22 juillet 702.65 Rec. Lefebvre 2.00 Liste de paye du 26 juillet 12.00 F. A. Fortin 2.25 W. A. moins 82.10

Le compte de l'avocat Marier & Cloutier est rétabli au conseil.

Le Goffier reçoit ordre d'envoyer à Southern Canada Power concernant les préparations à la bûchestrade du bord de la rivière.

L'ingénieur est autorisé à faire prétextes le King que de faire aussi que les bornes fontaines de la ville.

Le rôle d'évaluation tel que préparé par les estimateurs de la ville est déposé devant le conseil qui en prend connaissance. Lecture est faite à une plainte de Madame James Welsh relative au plaignant de l'évaluation sur le lot 66 du quartier est.

Proposé par l'échevin J.E. Riard secondé par l'échevin H. Lindsay que la plainte de Madame James Welsh soit examinée et le rôle d'évaluation homologué tel que fait par les estimateurs. Rapport est fait au conseil que monsieur Aubert Morency devra louer partie du lot 121 quartier est de la ville de Drummondville.

Proposé par l'échevin E.R. Tanner secondé par l'échevin H. Lindsay que le greffier et le trésorier de la corporation de la ville de Drummondville à savoir: messieurs Charles Henri Lalonde et Joseph Marier, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville un bail avec convention spéciale pour louer à monsieur Aubert Morency de Drummondville le lot 1/2 sud est du quartier Est de la ville de Drummondville

avec les bâtisses y dessus érigées pour loyer total de (\$524.80) six mille cinq cent vingt quatre dollars et quatre vingt cents payable (\$106.68) cent six dollars et soixante huit cents comptant et la balance en 236 paiements mensuels, égaux et consécutifs de (\$26.77) vingt six piastres et soixante sept cents chacun.

Rapport est fait au Conseil que monsieur Victor Gauthier devra louer partie des lots 24 et 25 des quartiers est de la ville de Drummondville.

Proposé par l'échevin E.R. Tanner secondé par l'échevin H. Lindsay que le greffier et le trésorier de la Corporation de la ville de Drummondville à savoir: messieurs Charles Henri Lalonde et Joseph Marier sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville un bail avec convention spéciale et obligation de payer l'assurance les taxes etc. pour louer à monsieur Victor Gauthier de Drummondville les lots des quartiers Est de la ville de Drummondville à savoir: Partie Nord Ouest du lot 24 et partie sud-est du lot 25 des quartiers est de la ville de Drummondville avec les bâtisses y dessus érigées pour un loyer total de (\$6300) six mille trois cents piastres payable (\$78.75) soixante-dix-huit dollars et soixante quatre cents comptant et la balance en 237 paiements mensuels, égaux et consécutifs de (\$26.25) vingt six piastres et vingt cinq sous chacun.

Théophile Lalonde  
Maire

10 aout

Province de Québec

Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'un comité au conseil tenu au bureau du maire mardi le 10 aout 1926 à 3 hrs P.M. dont présent: Son Honneur le maire M. W. A. moins et messieurs les échevins E. Belletis, A. Birtz, J. St. Dize, H. Lindsay, J.C. Duchesne, E.R. Tanner, J.E. Riard sous la présidence du maire.

Le comité recommande unanimement au conseil de payer à l'Harmonie de Drummondville \$30.00 et à la paroisse de l'Assomption \$10.00 pour leur contributions aux fêtes de la St Jean-Baptiste et du 1<sup>er</sup> juillet.

Le conseil recommande d'accorder le permis pour un garage public à Mr. Alpha Côté sur la rue Brock, à condition que Mr. Côté s'engage à payer et de fait faire la surprise que la compagnie d'assurances Fourneau exige que les voisins du dit propriétaire des maisons avisent

Le dit conseil se réservant le droit d'annuler le présent permis après en avis de 30 jours en aucun temps et pour toute raison que le conseil jugera valable.

Les échevins E.R. Tanner et J.C. Duchesne sont dissidents.

La commission Emile Martel pour faire tenir le挑剔 et les bornes frontières est référée à l'ingénieur Girard.

La proposition de l'hôte à laire pour messtiques la conversion des logements au niveau est refusée.

L'échevin J.W. St Dwy secondé par l'échevin D. Lindsay propose que le greffier soit autorisé à faire un rôle d'évaluation des changements suivants conséquence de certaines mutations de propriété depuis la confection du rôle :

W. Philie à la place de Jo Lefèvre comme prop. de 46 aout  
Frank Kellherford à la place de W. Rutherford propriétaire de 83 aout  
Adland Saly à la place de Murray Robson prop. de 75 aout  
Emile Lupien à la place de J.G. Lebelvire prop. 208-211 aout  
Frs Tallière à la place de W.A. Moisan prop. 221 aout  
Ad Givord à la place de A. Birtz prop. 226 aout  
Drumond Coal Co à la place de Garneau & Mercier prop. 236 aout  
Tabulon Pelleter à la place de Henri Gauthier prop. ½ 274 aout  
Drumond Coal Co à la place de Guillot Cantin-Poulin Prop. 269-270 aout  
Rev. N. Lessard à la place de la Fabrique prop. 532 aout  
Inde Landre Hamout à la place de Léandre Hamard 14 aout  
Inde J. Hébert à la place de Isidore Hébert prop. 28. rand  
Groulx & Lépine à la place de Garneau-Mercier, St-Dwy Prop. 187-189-191 aout  
Inde Alfred Baillout à la place de Alphonse Baillout Prop. 65 aout  
Hector Lépine à la place de Inde Léon Lépine prop. 36 aout  
J.R. et Gérard Guérinmont à la place de J.R. Guérinmont 177 aout

*Président*  
*Maire*

*J. Falacade*  
*Greffier*

16 aout 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance spéciale du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 16 aout 1926.

Sont présents : Son honneur le maire M. W.G. Moisan et messieurs les échevins : J.C. Duchesne, D. Lindsay, E.R. Tanner, Eug. Pelleter, J.E. Puaud, J.W. St Dwy.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Lecture est faite du rapport du résultat de la votation tenue les 11 et 12 aout au bureau du greffier, à l'effet d'approuver

ou déaproouver le règlement 136 ardonnant certains travaux y mentionnés et pourvoyant à un emprunt de \$107 500 à 30 ans; lecture est aussi faite de l'état annexé au dit rapport, ainsi que du certificat du maire et du greffier, certifiant que la majorité requise en nombre et en valeur immobilière imposable approuve le dit règlement 136;

Proposé par l'échevin J.E. Puaud secondé par l'échevin J.C. Duchesne que ce conseil accepte les dit rapport, état et certificat tel qu'il manquent être lus, et déclarer le dit règlement 136 approuvé par la majorité requise en nombre et en valeur immobilière imposable des électeurs municipaux propriétaires; que le greffier fasse application sans délai pour obtenir l'autorisation du lieutenant Gouverneur en Conseil.

*J. Falacade*  
*Greffier*

24 aout 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance des conseils municipaux de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 24 aout 1926.

Sont présents : Son honneur le maire M. W.G. Moisan et messieurs les échevins : E.R. Tanner, J.C. Duchesne, Eugène Pelleter, D. Lindsay, J.W. St Dwy, A. Birtz

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.  
Le conseil étudie le projet d'émettre au moyen de séries les billets d'être émis sous l'autorité du règlement no 136, \$107 500.00 et approuve cette question pour la prochaine séance du conseil; le conseil s'apprête à vendredi le 27 aout.

Proposé par J.W. St Dwy secondé par Eug. Pelleter que le conseil s'apprête à vendredi le 27 aout, aux lieux et heures ordinaires des séances du conseil.

*J. Falacade*  
*Maire*

24 aout 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'une séance des conseils tenue au bureau du maire mardi le 24 aout à 8-15 p.m.

Sont présents : Son honneur le maire M. W.G. Moisan et messieurs les échevins E.R. Tanner, J.C. Duchesne, E. Pelleter, D. Lindsay, J.W. St Dwy et A. Birtz.

Lecture est faite d'une lettre de M. Tap. Garneau

concernant les salaires payés aux journaliers, par la New York Foundation Co aux travailleurs de construction des usines de la Canadian Locomotive;

Leurs est aussi joint à une lettre de M. A. Schwartz a ce sujet:  
Le comité prend au lettre en sérieuse considération.

Est alors proposé par l'échevin J.W. Dodge secondé par l'échevin J.C. Dickey  
que pour en venir à une entente, un comité composé du  
conseil de M.M. Mop. Gareau, J.D. Montplaisir, P. Mercier, F. C.  
Christman et le maire soit formé pour rencocher le plus  
tôt possible à Drummondville, les autorités de la Canadian  
Locomotive de même que les autorités de la N.Y. Foundation et  
M.A. Schwartz.

Le comité recommande de poser un règlement concernant la  
distance de l'alignement de la rue où devra être construite  
toute bâtisse sur le Boulevard Mercier.

Ordre est donné au greffier de donner une avise à: Alphonse  
Lepine, Eustache Lassonde, Henri Côté, Victor Gauthier, Lucien  
Dionne, Romeo Dionne fils d'Adélard, J.B. Tardieu, M.  
d'avoir à prendre une licence sans délai.

Le compte de M. Adrien Plantevin est repisé à l'ingénieur.  
Le comité recommande au conseil d'accepter le compte suivant  
et d'autoriser le trésorier à le payer à savoir:

G. Mercier 179 + .99 A. Ring 28.50 + 20.62 Oscar Lefebvre 10<sup>00</sup> liste de  
payé le 19 aout 789.00 Drummond Tél 14.75 + 10.00 J.D. Montplaisir  
17.50 Nichols Chemical 499.26 Crav. les 78.00 Musées limites H. 80 +  
34.10 Canada iron foundries 2043.31 M. Bellotier & fils 46.3.19 La  
ci J.L. Gosselin 46.88 + 2.25 + .90 + .25 + 33.18 + 17.33 + 2.48 J.R.  
Blanchard 347.29 + 347.29 + 347.29 + 347.29 + 347.29 +  
446.19 + 407.14 + 407.14 + 407.14 + 407.14 + 416.75 Mme  
Lacordaire 3<sup>00</sup> Drille Tel 35.85 liste de payé le 12 aout 750.90 C.N.R.  
98.80 Imprimerie Drille 4.75 Southern Canada 283.00 + .95 + .50 + 2.30  
.20 + 15.65 + 18.3 + 130.21 + 32.22 Northern Electric 2.74 Drummond  
Mc Call 200.50 A. Mercier & fils 6.53 + 360.78 Musées les 633.00  
J.G. Cadieux 2.98 Henry Lefebvre 300 Archambault & Léclair les 718.54  
Edouard Courchesne 442.85 J. Prince 9.35 liste de payé le 5  
aout 970.70 J.C. Sicotte 8<sup>00</sup> + 5.50 liste de payé le 29 Juillet 1135.35

Président  
maire

C. H. Talbot  
Greffier

27 aout 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Bras verbal et minutes d'une séance du conseil  
municipal de la ville de Drummondville tenue vendredi et leurs  
ordinaires du conseil mardi le 27 aout 1926 étant un

apurement de la dernière séance bi-mensuelle du mois d'aout.  
Sont présents: Son Honoré le maire M. W.A. maisan et mesme  
les échevins H. Lindsay, J.L. Pinard, E. Larocque, J.W. Dodge.  
M. W.A. maisan occupe le fauteuil du maire  
lecture est faite de l'avis d'apurement de la présente séance  
aussi que au certificat constatant sa signification.

Le greffier fait lecture des minutes des séances respectivement en date  
du 27 juillet, 16 aout et 24 aout lesquelles sont approuvées unanimement;  
Le greffier fait lecture du rapport d'un comité en date du 10 aout 1926  
que du rapport d'un comité en date du 24 aout.

Est alors proposé par l'échevin H. Lindsay secondé par l'échevin J.E. Pinard  
que les rapports des deux dits comités des 10 et 24 aout soient acceptés  
et approuvés et leurs conclusions ratifiées.

Est alors proposé par l'échevin H. Lindsay secondé par l'échevin E. Larocque  
que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé  
à les payer à savoir: A. Silivon 8<sup>00</sup> l'école Garneau 30.00 E.D. Gaudreault  
45.00 Joseph Marois 45.00 J.L. Gaudreault 45.00 Crav. les 40.00 liste de  
payé le 26 aout 955.75 J.B. Blanchard 347.29 + 370.44 + 370.44 +  
347.29 + 347.29 + 347.29 + 347.29 Impérial tel 30.08 J.P.  
Blanchard 4.44 + 1.80 + .95 + 1.80 La ci J.L. Gosselin 78.65 Northern  
Electric 2.00 + 42.66 + 2.74 5<sup>0</sup> cloutier 3<sup>00</sup> J.C. Sicotte 6.00

X Est proposé par l'échevin J.W. Dodge secondé par l'échevin H. Lindsay:  
Attendu qu'un opere pro pret est fait à la corporation de la ville de  
Drummondville par Mme J.H. Paquet dans un montant de (\$2500.00) Deux  
mille cinq cents dollars portant intérêt au taux de 5% l'an;

Que ce conseil autorise le maire M. W.A. maisan et le trésorier de  
Joseph Marois à signer pour et au nom de la corporation de la  
ville de Drummondville en échange de la somme de (\$2500.00)  
une bille au montant de (\$2500.00) Deux mille cinq cents dollars  
à l'ordre de Mme J.H. Paquet fait payable à demande après trois  
mois d'avoir au bureau de la banque de Montréal à Drummondville  
et portant intérêt au taux de (5%) cinq pour cent l'an.

Proposé par l'échevin H. Lindsay secondé par l'échevin J.W. Dodge  
que l'échevin E. Larocque soit nommé maire suppléant.

Rapport est fait au conseil que le règlement 136 est été a été approuvé  
par le Lieutenant Gouverneur en conseil qui recommande cepen-  
dant de mettre les débats payables en série de 1 à 30 ans;

Est alors proposé par l'échevin H. Lindsay secondé par l'échevin E. Larocque:  
Attendu que le règlement 136 après avoir été voté par les électeurs  
municipaux propriétaires d'immeubles imposables a été soumis  
au Lieutenant Gouverneur en conseil pour approbation;

Attendu qu'il serait de l'intérêt de la corporation tel que suggéré  
par le ministre des affaires municipales de modifier le dit règlement  
136 de façon à ce que le montant emprunté de \$107500.00 soit  
remboursable en série de 1 à 30 ans au lieu de l'être four-

Le tout à une date fixe de 30 ans;

Attendu que l'article 595 du chap. 102 des L.L. de Québec exige pour ce faire, une résolution de ce conseil formulant une telle demande;

Que le conseil de la corporation de la ville de Drummondville formule par la présente résolution une demande spécifique au Lieutenant Gouverneur en Conseil de modifier le dit règlement d'empreint no 136 de sorte que les deux premiers paragraphes de la section huitième se lisent comme suit:

"afin de percevoir les deniers nécessaires pour renouveler les dépasses prévues dans les diverses sections ci-dessus du présent règlement, s'élevant au total à la somme de (\$107.500.00) cent sept mille cinq cents dollars, la Corporation de la ville de Drummondville, par le présent règlement portant le numéro 136 les règlements de la ville, est autorisée à emprunter au moyen d'une caisse, d'obligations ou débentures la dite somme de (\$107.500.00) cent sept mille cinq cents dollars pour être appliquée aux fins mentionnées dans le présent règlement. Cette somme portera intérêt à un taux de 5% par an, le dit intérêt payable semi-annuellement, et le capital sera remboursable et rachetable chaque année d'après un tableau annexé au dit règlement 136 pour en faire partie désigné comme "cédule A", lequel tableau indique les débentures de chaque série qui seront rachetées chaque année à partir du premier octobre 1927 jusqu'au premier octobre 1956, ainsi que le montant d'intérêt de chaque année, pendant la dite période de 30 ans.

Cet emprunt sera effectué au moyen d'obligations, et le Conseil de la Corporation de la ville de Drummondville est par les présents autorisé à émettre des débentures pour le dit montant de (\$107.500.00) cent sept mille cinq cents dollars en coupures de pas moins de \$100.00 cent dollars et de pas plus de (\$1,000.00) mille dollars chacune, payables au porteur, dans les 30 ans du 1<sup>er</sup> octobre 1926 expressément sur said tableau "cédule A" au taux d'intérêt de 5% par an, le dit intérêt payable semi-annuellement.

Le maire donne communication au Conseil que le règlement 136 a été approuvé par le Lieutenant Gouverneur en conseil sujet à la notification voulue par la résolution précédente:

Dont alors proposé par l'échevin J.E. Léonard secondé par l'échevin W. Lindsay  
Vu l'approbation du règlement 136 à l'effet d'emprunter la somme de \$107 500.00 pour certains travaux y mentionnés, le greffier est autorisé à faire imprimer des débentures au même montant, et à donner les avis nécessaires pour obtenir des commissions pour l'achat de ces débentures, lesquelles seront ouvertes à une séance de ce conseil le 21 septembre courant.

Thérèse en  
Moïse

J. Gauthier  
Greffier

14 Sept 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 14 sept 1926 étant la première séance bimensuelle du mois de septembre.

Sont présents: messieurs les échevins J.W. Dodge, E.R. Tanner, Edg. Laroque.

Toute de quatorze la séance est adjournée à mardi le 21 septembre.

J.W. Dodge

E.R. Tanner  
& Laroque

21 septembre 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 21 septembre 1926 étant une adjournement de la première séance bimensuelle du mois de septembre.

Sont présents: Son Honneur le maire M.W.A. Moisan et messieurs les échevins W. Lindsay, J.E. Léonard, J.L. Duchesne, A. Bély, E. Laroque, C. Pellerin, J.W. Dodge.

M.W.A. Moisan occupe le fauteuil du maire.

Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constataant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le Greffier fait lecture des minutes de la séance du conseil en date du 27 aout ainsi que du procès verbal de l'adjournement du 14 septembre, lesquels sont approuvés unanimement.

Il est proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J.L. Duchesne que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: Charles Baker 300 lists de paye du 16 sept. 843.75 lists de paye du 9 sept. 784.25 lists de paye du 2 sept. 953.85 Southern Canada power 130.21 + 17.30 + 1.95 + 1.02 + 3.05 + .27 + .95 + 283.00 Duval Telephone 5.30 redevances pour domes 3.55 Norwood engineering 27.00 Willis Brault 6.00 Euclide Daigraud 4.50 Adelard Leclerc 6.45 Alfred Descheneaux 1.50 Baptiste Léveillé 6.00 Théodore Bély 7.30 Mme Landry 4.25 Ad. Bély 900 Donald Marcotte 19.60 L'imprimeur du Roi 30.92 Adrien Blanquart 1136.15 Horace Girard 19.00 Imperial Oil 30.08 M. Pellerin & fils 115.53 A. Merre & fils 48 + 1.75, J.D. Monplaisir 17.03 Trans. 15.20

Canada Bon fondue 19.95 \$ la cie J. A. Gosselin 1.08 + 1.80  
J.-D. Montplaisir 410 J.R. Blanchard 8.21 + 14.0 + 5.45 + 3.55 +  
19.0 + 1.20 Et. Courchesne 20.40

Lecture est faite d'une lettre de Crédit Anglo-Français les offrant à la Corporation de racheter une détentrice de la ville échouée en 1930 au montant de 7000 \$ à une fois pour rapporter 5.00%. Proposé par l'échevin J.-L. Duchesne secondé par l'échevin J.-B. H. Dufay. Ordre est donné au greffier d'ouvrir un portefeuille Boisvert l'avoir à ouvrir l'assise qui est placée devant son établissement aux environs des Trois-Rivières.

Lecture est faite d'une lettre de M. Joseph Marie demandant au maire de la Fabrique de Drummondville un contrat par écrit pour louer la location du terrain au face de l'Eglise et servant comme porc.

Proposé par l'échevin J.-E. Léveillé secondé par l'échevin R. Lindsay. Au greffier de la ville selon C.H. Lalonde est autorisé à signer pour le nom de la Corporation de la ville de Drummondville un contrat de louage pour une période de 30 ans à l'effet de louer de la Fabrique de Drummondville les lots 49 et 50 des quartiers. Deut servent actuellement comme porc, pour la somme de 300 \$ un dollar.

Lecture est faite d'une lettre de M.M. Savard inspecteur général du service provincial d'hygiène ordonnant à la ville de faire cesser le nuisance causé par une boîte à fumier chez M. J.-T. Courchesne. Ordre est donné au greffier de faire严格执行 l'ordonnance.

M. Lester Bégin demande un permis pour l'embuie au bord de papier.

Proposé par l'échevin A. Bély secondé par l'échevin E. Pelleter. Il est permis lui soit accordé sujet à l'acceptation par l'ingénieur provincial après avoir pris connaissance de spécifications. L'échevin J.-B. H. Dufay donne avis de motion qu'il proposera un règlement à l'effet de réglementer la construction sur le boulevard Marceau.

L'échevin J.-B. H. Dufay donne avis de motion qu'il proposera un règlement à l'effet d'amender le règlement qui permet la construction en bois dans certains quartiers.

Le greffier procède à dresser les commissions pour l'achat de 107 500\$ de détentures de la ville de Drummondville émises en vertu du règlement 136 à savoir :

Vers la Ville de Drummondville	96.71	Mead & Co les	97.13
A. E. Ames & Co	96.72	Wood Embry & Co	97.27
L.-G. Beaubien & Cie	97.39	Hanson Bros	98.31
Crédit Anglo-Français les	98.37		

Proposé par l'échevin J.-E. Léveillé secondé par l'échevin J.-L. Duchesne

Dès la rémission de mesures Crédit Anglo-Français les sont acceptées et les détentures à ces mesures à 98.37; Dès le greffier passe à imprimer les dites détentures immédiatement; le détarif du 1<sup>er</sup> octobre 1936, l'écriture étant payable le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> avril de chaque année; et que le greffier retourne immédiatement avec autres commissionnaires les chiens qui accompagnent leurs commissions respectives; Ordre est donné au greffier d'ouvrir un portefeuille Boisvert l'avoir à ouvrir l'assise qui est placée devant son établissement aux environs des Trois-Rivières.

Spaulding  
Maire

J. Lalonde  
Greffier

27 Septembre 1936.

Bonnie de Sables  
Ville de Drummondville.

Méthode à rapport d'un comité du conseil tenue au bureau du maire ce lundi 27 septembre à 4 heures de l'après-midi. Son présent : Mr. Honnor le maire de M.A. 2010 et messeigneur le chanoine J.-E. Léveillé et R. Tanner E. Pelleter R. Lindsay E. Bourque J.-B. Duchesne A. Bély sous la présidence de Mme Barberadt aussi au comité Messieurs K. Barberadt, W. Gal, Gladfelter représentant respectivement la Domicinon silk factory et la M.L. Lassac Co Ltd. ainsi que messieurs J. Gosselin, J.-D. Montplaisir, A. Mercier et J. Marie.

Lecture est faite dans cette réunion des manufactures Seiler & Co de Bab-Suisse concernant l'ouverture d'une usine à Drummondville;

M. K. Barberadt présente les objections de la M.L. Lassac & Co lesquelles portent spécialement contre la manufacture, par Seiler & Co des nouveaux articles que la Lassac, ne voulait cependant aucune objection à ce que Seiler & Co recevraient ici pour manufacture du ruban.

Le comité en vient à la décision suivante de répondre à Seiler & Co que toutes les conditions soumises dans la lettre au maire soient acceptées moins cependant le paragraphe 2 où il est question de manufacture les mêmes articles que à la M.L. Lassac.

Le maire donne lecture d'une lettre de la compagnie Canadian Tel. Gossard dans laquelle la compagnie explique les raisons de son départ de Drummondville et remercie le conseil et les citoyens de leurs bonnes relations durant leur séjour ici.

T. Marceau  
Maire

J. Lalonde  
Greffier

28 Septembre 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville.

Procès verbal et rapport à l'acte comité du conseil tenu  
à la salle du conseil à 8 h 45 le mercredi 28 septembre.  
Sont présents: Son Honneur le maire Mr. W.A. moisan et messeigneur  
le évêque J.E. Poirier, M.R. Tanner, M.W. L'Orge, J.C. Duchesne.  
Le comité recommande au conseil d'accorder un  
permis à Mr. Légerard Landry pour l'agrandissement de son hôtel  
suivant le plan fourni, l'ingénieur devant s'assurer des spécifications  
et le maire devrait être au bord de l'avenant;  
Mr. L'Orge du financement sollicite une avance qui  
n'a pas accueilli une que le conseil n'est pas au complet.

Présenté par  
Maire

J. C. Duchesne  
Greffier

12 Octobre

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes à une séance du conseil tenu au  
lieu et heures ordinaires du conseil mardi 12 octobre 1926 étant la  
première séance bi-mensuelle du mois d'octobre.  
Sont présents: Son Honneur le maire Mr. W.A. moisan et messeigneur  
le évêque J.W. L'Orge, M.R. Tanner, J.C. Duchesne, Ed. Laroque,  
E. Pelletier & Bégin  
Mr. W.A. moisan occupe le fauteuil du maire  
Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance. Le  
certificat constatait qu'une copie en a été signifiée à tous les chevaux  
les membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 27 septembre laquelle  
sont approuvées unanimement.

Le greffier fait lecture du rapport au conseil du conseil du 27  
septembre ainsi que de celui en date du 28 septembre.

Sont alors proposés par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin E. Pelletier  
que les rapports des susdits conseils respectivement en date des 27  
et 28 septembre soient acceptés et leurs conclusions approuvées.

Sont proposés par l'échevin M.R. Tanner secondé par l'échevin E. Laroque  
que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier  
autorisé à les payer à savoir:

Northern Electric 2.54 J.R.  
Blanchard 6.18 + 1.40 + 17.10 + 3.52 + 4.08 + 4.08 Ad Party 70 + 10.25 +  
28.50 + 6.80 + 13.00 Drummond Coal 7.25 J.P. Pelletier & fils 113.67 La  
compagnie J. A. Gosselin 32.55 + 32.39 + 50.19 Canadian Brass 26.96  
M.A. 2.00 1.25 Empire Boxes 1.75 Co 26.61 Drummond Mo. Coll. 158.60  
Fairbanks Morse 4.50 Canada iron foundries 10.70 Southern Canada Power  
143.24 + 199.37 + 283.00 + 2.06 + 2.26 + 12.76 + 25.66 + 1.86 Drummond  
Mo Coll 33.51 G.E.N. Papin 33.42 C. Pariseau 5.40 Feu R. Poirier 10.20

Alarme Ernest Parachem 19.00 Alarme Brindamour 23.00 Alarme Irenne  
Goscelin 48.00 Alarme no 24, 28.00 Alarme Paul Gérard 23.00  
Liste de pays en 7 octobre 802.90 J.A. Gaudreault 6.30 Poffl Turner  
8.40 Ernest Beauchemin 7.20 Auguste Marcoux 6.90 Alain Blais 6.75  
Armand Lemay 7.20 Napoléon Prince 7.20 Mme W. Landry 3.50 Liste  
de pays en 23 sept. 957.25 Horace Collins 4.50 Rouelles Gondis 2.55  
J.D. Montplaisir 1.25 + .20 Liste de pays en 20 Septembre 1185.60  
Louis Houle 4.20 Bruno Beauchemin 7.20 Elphège Marcoux 2.00  
Lorenzo Marcoux 7.20 Joseph Laplante 4.20 Alfred Marcoux 7.20  
Estros Dionne 7.20 Horaciadas Soulié 7.20 G. Marcoux 7.20  
Canadian National Ry 1.20 Gamache 15.07 + 15.00 E.A. Courchesne  
300.00 + 600.00 J.H. Blanchard 2.14  
Sont proposés par l'échevin J.W. L'Orge secondé par l'échevin J.C. Duchesne  
qu'en certaines avances s'argent soit fait et d'autre  
soit à faire par la Banque de Montréal pour des travaux  
ordonnés par le règlement 136;

A ces causes le maire Mr. W.A. moisan et le trésorier Mr. po  
meront soint par les présentes autorisés à signer pour  
et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville  
une bille au montant de (\$ 5000.00) cinq mille dollars.  
payable à un mois de sa date à la Banque de Montréal  
à Drummondville avec intérêt à 6% par an, pour  
couvrir les avances faites et à faire pour des travaux  
ordonnés par le règlement no 136. Celui billet remboursable  
avec le produit des débêtures rendues en vertu du dit  
règlement 136.

Lecture est faite d'un acte de séparation du conseil des échevins  
sur la rue Pelletier, ainsi que d'un plai de J.B. Montplaisir  
au sujet de lots qui l'ont été sur la rue Pelletier.

Sont proposés par l'échevin J.W. L'Orge secondé par l'échevin E.R. Tanner  
que la répartition du conseil des échevins sur la rue Pelletier telle  
que préparée par le Trésorier soit homologué à toute fin que de droit.  
Lecture est faite d'une lettre de Mr. Deseré Boisvert demandant  
l'eau sur sa propriété, le conseil décide d'attendre un peu  
à cause des nombreux développements dans cette partie de la ville.

Proposés par l'échevin J.W. L'Orge secondé par l'échevin A. Bégin  
Attendu qu'une offre de prêt est faite à la Corporation de la ville  
de Drummondville par Mr. Telephonique Vojies s'avec montant de \$ 800.00  
huit cents dollars portant intérêt au taux de 5% par an;

Puis ce conseil autorise son honneur le maire Mr. W.A. moisan  
et le trésorier Mr. W.A. moisan à signer pour et au nom de  
la Corporation de la Ville de Drummondville cet échange de la  
somme de (\$ 800.00) huit cents dollars, une bille au même  
montant de \$ 800.00 à l'ordre de Telephonique Vojies, fait payable  
à deux ans après trois mois d'avoir au bureau de la

Banque de Montréal à Drummondville, portant intérêt au taux de 5% l'an.

Proposé par l'échevin J.C. Duchêne secondé par l'échevin J. Bert. Attendue que la Corporation de la ville de Drummondville a en mains un certain montant d'argent servant comme fond d'amortissement, déposé à la banque et ne rapportant que 3% d'intérêt;

Attendue que des débentures de la ville de Drummondville sont offerts pour rachat comme devant rapporter à leur fin même 5% et échéant en 1930,

À ces causes le trésorier est par les présentes autorisé à racheter de Crédit Anglo Français Limited à même le fond d'amortissement des débentures de la ville de Drummondville émises au terme du règlement 136, pour une montant de (\$1900<sup>00</sup>) mille neuf cent dollars, échéant le 1<sup>er</sup> octobre 1930 au prix de 99.30 et intérêts pour rapporter 5.20% -

Ordre est donné à l'ingénieur d'acheter de Drummond Coal vingt tonnes de charbon @ 14.75 pour le filtre;

Le règlement à l'effet de réglementer la construction sur le Boulevard Mercure subit sa première puis sa deuxième lecture. Le règlement à l'effet d'assurer le règlement 120 permettant certaines constructions en bois subit sa première puis sa deuxième lecture.

L'échevin J.W. Dodge donne avis de motions qu'il présentera au règlement à l'effet d'imposer un prélevé de \$7.50 dans le cas. L'échevin J.W. Dodge donne avis de motions qu'il présentera au règlement à l'effet d'assurer le règlement accordant le droit de permettre des licences dans la ville de Drummondville.

Ordre est donné à l'ingénieur de faire ramasser les chemins, le greffier devrait faire imprimer et distribuer une cette circulaire concernant le nettoyage des tuyaux de sole.

Le greffier reçoit ordre d'écrire aux locataires de la ville qui ont des arrérages de loyer, d'avoir à payer ces arrérages avant le premier novembre, à défaut de quoi ils recevront avis d'avoir à quitter les lieux sans préjudice à la réclamation pour tels arrérages.

Ordre est donné à l'ingénieur d'installer une boîte d'alarme à la Dominion Bldg. que que la Campbell MacLaurin lumineuse n'est plus en position de donner l'alarme en cas de feu par sa sirène faute de vapeur; Entendue que cet épisode n'est que temporaire en attendant l'organisation d'une sirène permanente.

M. J. Marais soumet ce rapport sur les opérations de la Société Saint-Vincent de Paul, tel quel rapport accuse un déficit de \$1213.63, il offre en même temps sa démission comme

Président et celle de M. D'Arcangelo comme secrétaire Trésorier; Son Honneur le maire fait quelques remarques d'éloges à l'adresse de ces deux officiers de la St Vincent de Paul et la question est référée à une assemblée de la société à être tenue après la messe le 24 octobre.

lecture est faite d'un rapport du trésorier concernant les dépenses faites pour la vente de Canadian Celanese, la question est renvoyée à plus tard.

lecture est faite d'une lettre du trésorier adressée à Southern Canada Paper, notifiant cette compagnie d'avoir à cesser l'allocation annuelle de \$1500<sup>00</sup> faite à la Canadian P.W. Gossard qui vient de cesser ses opérations à Drummondville; ainsi que la réponse de la Southern acceptant de discontinuer ces paiements.

*J. W. Dodge  
Maire*

*J. C. Duchêne  
Greffier*

26 octobre 1926

Province de Québec

Ville de Drummondville

Ce(s) verbal(s) minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue avec liste et heures ordinaires du conseil mardi le 26 octobre 1926 étant la dernière séance bi-mensuelle du mois d'octobre.

Ordre présidé: Son Honneur le maire Mr. J.W. Dodge et messieurs les échevins J.W. Dodge, E.R. Tanner, E. Pelletier, E. Larocque, A. Bégin, J.C. Duchêne

M. W.O. Morris qui occupe le poste de maire Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil. Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 12 octobre lorsquelles sont approuvées unanimement.

Proposé par l'échevin E. Pelletier secondé par l'échevin J.C. Duchêne que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer à savoir: J.R. Blanchard pour intérêt 25.68, Dubb Telephone Co 5.85 Crane limited 15.20 Southern Canada 43.30 + 4.00 Adelard Seign 22.00 + 1.30 + 1.95 + 1.95 + 18.00 Drummond McCall 8.75 J.W. Blanchard 100 + 1.00 + 2.52 + 6.25 + 3.25 J.H. Lessard 196.11 Empire Brass 39.22 La Co. J.A. Gosselin 3.20 + 14.60

lettres est fait d'une lettre de messieurs Garneau & Turgeon se plaignant au nom de M. Patrice Dore de ce que le lot de ses propriétaires servent de dépôts pour la ville. La lettre est référée au Président du comité d'échevin H. Lindsay.

Troisième lecture est faite d'un règlement no 137 à l'effet d'assurer le règlement 82 pour déterminer les lignes de construction sur la

subdivision du Boulevard mercredi  
Dont alors proposé par l'échevin J.W. D'Orge secondé par l'échevin A. Bégin.  
Attendu qu'avis à motions a été donné le 21 septembre au l'échevin J.W. D'Orge de la présentation d'une réglementation pour réglementer la construction au Boulevard mercredi.  
Attendu que le dit règlement a subi sa première fois sa discussion le 13 octobre à une séance de ce conseil.  
Attendu que le dit règlement portant le numéro 187 vient d'obtenir sa troisième lecture et est adopté immédiatement.  
Que le dit règlement est par la présente adopté à cette fin que de droit il sera dénommé comme étant le règlement 187 des règlements de la ville à Drummondville.  
Le règlement à l'effet d'imposer une pénalité de 15\$ dans le cas où quelqu'un subit sa première fois sa discussion lecture.  
L'échevin J.W. D'Orge donne avis de motions que il présentera un règlement à l'effet d'autoriser le règlement des licences commerciales et plus spécialement établir un permis pour les étrangers venant en visite et les collecteurs de commandes à domiciles.  
Le maire fait rapport au conseil que la faireface des cadets de l'armée demande une allocation, la question est référée au prochain conseil.  
La question de la Saint-Vincent-de-Paul est de nouveau présentée.  
Dont proposé par l'échevin E. Pellerin secondé par l'échevin A. Bégin.  
Que la question soit référée à un comité composé de messieurs J. Marier, J.W. D'Orge, E. Laroque, J.L. Deslaurier, E.P. Tanner, D. Marcotte.  
Ordre est donné au trésorier de faire la perception des arrérages.  
Proposé par l'échevin J.L. Deslaurier secondé par l'échevin A. Bégin.  
Qu'un permis soit accordé à M. D. Belhumeur de louer des papier d'anciennes l'allonge à sa boulangerie.  
Proposé par l'échevin E. Laroque secondé par l'échevin E.L. Tanner.  
Que ce conseil s'adjourne à mardi le 2 novembre.

*Honoré G. Martel*  
maire

2 novembre 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et rapport d'un comité tenu à la salle du conseil mardi le 2 novembre 1926 à 8 heures et 15 minutes.  
Sont présents : Son Honneur le maire M. W.A. moisan et ses deux adjoints l'échevin J.W. D'Orge, Eng. Pellerin, E. Laroque, J.E. Picard, Mr. Lindsay sous la présidence du maire M. W.A. Moisan.  
Le comité recommande unanimement au conseil de payer les comptes suivants qui sont par le présent accepté à savoir :  
Drummond Mc Call 73.50 + 25.00 Adelard Bégin 15.75 + 28.70 + 1.30  
J.L. Blanchard 534.05 Southern Canada Power 283.00 + 1.62 + .27 + .27 + 1.40 + 180.42 + 21.87 + 2.88 Mme Landry 3.50 Southern Canada

*J. Falaise*  
trésorier

pouvoir 730.00 Liste de pays du 28 oct. 764.60 Joseph Moquin 20.15 Alarme J.W. Charron 23.00 Alarme J.W. Daoust 32.20 Alarme J.W. Leduc Vaudreuil 25.00 British American Salt 162.70 - Trille P.H. Séard 72.00 Mme W. Lefebvre 10.50 Drummond coal & lumber 13.40 M. Léveillé 52.00 Liste de pays du 21 octobre 950.10 Urbain Turcotte 3.00 J.L. Mailhot 152 Liste de pays du 14 octobre 970.10 Ordre est donné à l'ingénieur de faire installer sur la prairie avance du Boulevard mercredi à qui mène à la Gare de la Côte des neuf lampes dont une à 300 Watts à l'entrée de cette rue.  
Le comité recommande au conseil d'acheter les ampoules électriques de la Southern Canada power avec un contrat pour \$300.00 pour un an avec un recouvre de 3%.

Proposé par l'échevin J.W. D'Orge secondé par l'échevin J.E. Picard.  
Que le trésorier soit autorisé à émettre au nom de Planté et Marcotte une licence de pool et de guilles dans la batisse Turcotte coin des rues du Pont et Heriot.

*J. Falaise*  
Maire

9 novembre 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenu aux éch. et heures ordinaires du conseil mardi le 9 novembre 1926 étant la première séance hivernale du mois de novembre.

Sont présents : Son Honneur le maire M. W.A. Moisan et ses deux adjoints l'échevin E.L. Tanner, Eng. Pellerin, J.E. Picard.  
Toute la grammaire la séance est adjournée à mardi le 16 novembre.

*J. Falaise* *J. Essoffard* *Eng. Pellerin*  
*J. Falaise* *J. Essoffard* *Mr. Squibb*  
9 novembre 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal d'un rapport d'un comité au conseil tenu au bureau du maire à 8.15 hr.

Sont présents : le maire M. W.A. Moisan et deux autres les échevins Eng. Pellerin, E.L. Tanner, et J.E. Picard dont la présence le使得 le comité recommande unanimement au Conseil de payer les comptes suivants et s'autorise le trésorier à les payer à savoir : Les factures de l'hôpital St Charles 76.50 E.L. Wattius 71.98 Canadien Pacifique \$124.69 J.W. Marier 5.00 J.W. Montplaisir 2.50 + 200.75 + 17.50 + 5.00 + .75 La Cie J.W. Gosselin 35.60 Drummond Taxis 6.00 + 10.00 + 21.00 Mme Pellerin 2.00 Grange fèves 30.00 Ville de Drummondville 526.35 J.Hamel 750 C.Bakes 7.65 Le comité recommande unanimement au conseil d'octroyer

un montant de \$300 pour les cadets des fêtes  
Le greffier reçoit alors l'ordre à rendre à M. Gauthier qui l'a déposé de réparer  
la cheminée et la couverture de la maison occupée par la police  
Doutre, le conseil mettra fin à la "biscuit" location de la maison.  
Le greffier reçoit alors l'ordre d'un certain nombré de propriétaires  
arrières dans le paiement de leurs taxes, qui l'a défaillant de  
remboursement s'écoule au 25 novembre, le conseil fera verser  
leur propriété pour les taxes.

Le greffier reçoit ordre l'écoule aux propriétaires de celle de 200\$  
que les enfants en bas de 16 ans ne doivent pas être admis  
dans leurs établissements.

Spéciale,  
Draine

H. Daloisie  
Greffier

28 novembre 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal  
de la ville de Drummondville tenue aux lies de leur ordinaire du  
conseil mardi le 23 novembre 1926 étant la dernière séance bi-  
mensuelle du mois de novembre.

Tous présents : le Honorable le maire Mr. W. A. Picard et messieurs les  
échevins W. Lindsay, H. Léonard, J. C. Ducharme, A. Bégin, Eug. Bégin  
Et. Tanguay, J. W. St-Dizy.

Leclerc a fait de l'avis de convocation de la présente séance et  
du certificat constatant que une copie en a été signifiée à tous  
et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du conseil au date  
du 26 octobre ainsi que de l'appareillement du 9 novembre dequel  
sont adoptés immédiatement.

Le Greffier fait lecture du procès verbal et rapport d'un conseil tenu le  
2 novembre et d'un autre conseil tenu le 9 novembre.

Il est alors proposé par l'échevin J.W. St-Dizy secondé par l'échevin J.C. Ducharme  
que les rapports des diverses commissions respectivement au date des 2 et  
9 novembre soient acceptés et leurs conclusions approuvées.

Il est proposé par l'échevin H. Léonard secondé par l'échevin A. Bégin  
que les comptes suivants soient acceptés et la bâtarde autorisée  
à les payer à savoir Drummond Coal & Lumber 325.50 Canadian  
General Electric 14.70 J.R. Blanchard 10.80 + 2.54 + 11.82 + 8.94 + 4.75  
Cie J.A. Corriveau 10 Canadian Steel les 27.98 Southern Canada 300  
Dixie Telephone 305 Victoria Laundry 4.40 Liste de paye du 11 nov. 430.80  
Alarme # 27 3500 Alarme St Germain 2700 alarme # 4 = 2100, Liste de  
paye du 18 nov. 315.50 Alarme de nuit 1500 Liste de paye du 13 nov. 49.25  
Lavant & sale 16.65, Alarme # 27 3700 Alarme vacille Mercure 20.00  
Edouard Caradine 3000 + 223.42

Il est proposé par l'échevin J.E. Picard secondé par l'échevin J.C. Ducharme  
que une pénale soit accordée à M. J.A. Lefebvre pour établir un clos de  
bois sur les terrains 633-534 du quartier est bâti avec que le bois soit  
couvert avec bâches comme et bâties en bois de 50x60 établi  
à au moins 80 pieds de la rue.

L'ingénieur est autorisé à acheter un compteur à gaz pour être  
utilisé à la pompe soit dirige le 10.

Proposé par l'échevin J.C. Ducharme secondé par l'échevin J.E. Picard  
que l'ingénieur soit autorisé à acheter de la compagnie Fette  
Ponch, 2 ps de bois à cinq capots pour les pompes  
Proposé par l'échevin J.E. Picard secondé par l'échevin W. Lindsay  
que la liste électorale provinciale telle que préparée par le  
greffier soit acceptée.

Procès verbal est fait à un règlement no 138 à l'effet  
d'imposer une taxe de 1/5 par cent piastres de l'évaluation municipale.

Il est alors proposé par l'échevin J.W. St-Dizy secondé par l'échevin J.E. Picard  
Attendu qu'il ait de motion du dit règlement 138 a été donné par  
l'échevin J.W. St-Dizy à la réunion de ce conseil le 13 octobre 1926  
Attendu que le dit règlement 138 a subi sa première fois sa  
deuxième lecture à une séance de ce conseil le 26 octobre 1926  
Attendu que le dit règlement vient de subir sa troisième lecture;  
hence le dit règlement est par les procédés adopté à toutes fins  
que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement  
138 des règlements de la ville de Drummondville.

Troisième lecture est fait à un règlement no 139 à l'effet de  
laisser le chevalier du 3<sup>e</sup> rang dans les limites de la ville.  
Il est alors proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin J.C. Ducharme  
Attendu qu'il ait de motion du dit règlement 139 a été donné par  
l'échevin W. Lindsay à la réunion de ce conseil le 22 juillet 1926  
Attendu que le dit règlement 139 a subi sa première fois sa  
deuxième lecture à une séance de ce conseil le 20 juillet 1926  
Attendu que le dit règlement vient de subir sa troisième lecture;  
que le dit règlement est par les procédés adopté à toutes fins  
que de droit et sera désormais connu comme étant le règlement  
139 des règlements de la ville de Drummondville.

Quatrième lecture est fait à un règlement de certains citoyens du  
quartier est demandant que la patinoire municipale  
soit établie à un endroit plus central, la question  
est référée au prochain conseil.

Il est proposé par l'échevin W. Lindsay secondé par l'échevin H. Léonard  
d'une partie pour une durée de cinq années de ce  
pied, soit accordé à Mr. E. J. Watties lui permettant de  
diriger ses son terrain sur la rue du conseil une  
bâtie temporaire servant d'allonge à sa bâtie actuelle.  
Proposé par l'échevin J.W. St-Dizy secondé par l'échevin W. Lindsay

Sur un permis faire établir une réservoir et une pompe à Gasolio soit accordé à Roy & Théroux suivant les instructions de l'ingénieur et au dédans du traité.

Proposé par l'échevin J.E. Pinard secondé par l'échevin H. Liseuxay que ce conseil s'apprête à mardi le 30 novembre.

H. Liseuxay  
Maire

J. E. Pinard  
Greffier

30 novembre 1926.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue avec tiers et heure ordinaire du conseil mardi le 30 novembre 1926 étant une apourriuation de la 2<sup>e</sup> séance bimestrielle du mois de novembre.

Tous présents: Son Honoré le maire Mr. W.S. Morris et messieurs les échevins H. Liseuxay, J.E. Pinard, A. Birtz, E. Larocque, E. Pellerin, E.R. Tassier, J.W. St-Onge.

Le greffier fait lecture de l'avis d'apparition et de son certificat de signification.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 25 novembre lorsquelles sont adoptées immédiatement

Est proposé par l'échevin J.W. St-Onge secondé par l'échevin E.R. Tassier que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer savoir: H. Pellerin & fils 281.53 La compagnie J.A. Gosselin 32.39 H. Blanchard 100 J.B. Montplaisir 14<sup>o</sup> + 15<sup>o</sup> Campbell pharmacien Lumbé 18.56 W. Côté 8<sup>o</sup> H. May 3<sup>o</sup> Alarme chez Oscar le fevrier 23<sup>o</sup> Alarme no 27-27<sup>o</sup> les magasins 7<sup>o</sup> liste de payé le 26 nov. 183.85 W. Vallière 18.75 J.B. Bergeron .50

L'avis explique au conseil un projet de contrat de vente par lequel la ville pourrait ouvrir une certaine partie de la Côte au devant acquérir des lots 2-244, 2-245 des quartiers 141-92<sup>a</sup> du canton de Grantham;

Est alors proposé par l'échevin H. Liseuxay secondé par l'échevin J.C. Dubois que le greffier Mr. CH Lalonde soit et est par les présents autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville, un contrat à l'effet d'acheter pour la somme de \$1000 au dollar le A. Mercier & fils tels les lots 2-244, 2-245 des quartiers est de la ville de Drummondville et 141-92<sup>a</sup> du canton de Grantham.

L'ingénieur fait rapport de son enquête sur l'accident survenu à mrs. L'Heure et ordre lui est donné de continuer son travail dans le même sens.

Ordre est donné au trésorier M. J. Morris à titre d'avocat de venir à l'ordre à m. J.T. Courchene d'entamer le premier pris

de ses œuvres et se conformer à la loi, et il dépend pas lui de ce faire. M. Morris est autorisé à prendre les procédures nécessaires proposés par l'échevin H. Liseuxay secondé par l'échevin E. Larocque que Mr. A. Birtz soit élu maire suppléant.

H. Liseuxay  
Maire

C. Lalonde  
Greffier

14 décembre 1926

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue avec tiers et heure ordinaire du conseil mardi le 14 décembre 1926 étant la première séance bimestrielle du mois de décembre.

Tous présents: Son Honoré le maire Mr. W.S. Morris et messieurs les échevins J.W. St-Onge, J.E. Pinard, E. Pellerin, A. Birtz, E. Larocque, J.E. Pinard

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Le greffier fait lecture des minutes de la séance du 30 novembre 1926 lorsquelles sont adoptées immédiatement.

Est proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin J.C. Dubois que les comptes suivants soient acceptés et le trésorier autorisé à les payer savoir: Southern Canada power 383.00 + 110 + 65 + 12 + 180.42 + 2.45 + 55.22 Crane list 17.20 A. Birtz 37.25 Drummondville telephone 8.00 J.G. Cadieux 2.90 Southern Canada power 3.80 H. Pellerin & fils 37.27 liste de payé du 9 déc. 177.40 Fox Garage 8.45 Ben Tricot coy 25.10 Alarme chez Duval Services 17.00 Alarme 278 Dorion 18.00 Indo Laundry 4.25 R. Cordeau 52.45 Ulster Parcourtain 21.00

Proposé par l'échevin A. Birtz secondé par l'échevin E. Larocque que un permis soit accordé à m. Laurent Vaillancourt à l'approbation de l'ingénieur, pour lui permettre d'agrandir sa boutique de forge rue Dorion en laembrisant et couvrant au fond.

Lecture est faite d'une requête de la société avicole S'Yonesta demandant une subvention pour son exposition du 21 déc. courant.

Proposé par l'échevin J.C. Dubois secondé par l'échevin J.E. Pinard que une subvention de \$1000 cent dollars soit accordée à la dite société avicole.

Proposé par l'échevin J.C. Dubois secondé par l'échevin E. Larocque que le greffier soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la ville de Drummondville

un contrat avec la Southern Canada pour ce les à l'effet d'acheter des ampoules électriques nécessaires pour la corporation, de la dit Southern Canada pendant l'espace d'un an soit un escompte de 27% soit pris spécialement dans leur lettre.

Proposé par l'échevin J.E. Cuvier secondé par l'échevin J.C. Duchesne.  
Que le trésorier soit autorisé à régler avec la Dominion Mill Supply, la réclamation que la ville a contre la dit compagnie pour réparations aux dommages causés aux chemins par le fait d'un typhon d'agréable condensant du petit artisan à leur usine, pour la somme de \$800.00 tel qu'offert par la dette de la compagnie au date du 4 décembre 1926.

Lecture est faite d'une lettre de M. G. Tessier au nom de Canadien art pianos pour établir une usine dans la ville de Drummondville; le greffier est autorisé à téléphoner à M. Tessier et à M. English gérant de Drummondville Textile pour former un accord-vouloir avec le conseil.  
Copié par l'échevin J.W. St Dizier secondé par l'échevin J.C. Duchesne  
Que le conseil de la ville de Drummondville a appris avec peine la mort tragique du jeune Jean Louis fils de M. Claude Beauchamp citoyen sincère de cette ville, et désire faire prie M. et Mme Beauchamp de bien vouloir accepter leur très vive sympathie.

Proposé par l'échevin A. Birg secondé par l'échevin J.W. St Dizier  
Qu'un escompte de 10% soit accordé aux propriétaires qui paieront le ou avant le 28 décembre courant, le trésorier n'importe par le règlement no 138.

Drummondville, Mais

*A. Lalonde  
Greffier*

11 Janvier 1927.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 11 janvier 1927 étant la première séance bi-mensuelle des mois de janvier.  
Sont présents: Son Honneur le maire Mr. W.A. Morris et plusieurs les échevins Mr. Lindsay, J.C. Duchesne, A. Birg, E. Larocque, E. Peltier, E. Tannier.  
Proposé par l'échevin J.E. Cuvier secondé par l'échevin E. Peltier  
Que vu l'absence du greffier Mr. Lalonde, Mr. Honoré Lévesque ajoute comme greffier, pour tempore.  
Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.  
Lecture est faite des minutes des séances du 14 décembre 1926 et du 11 janvier 1927 lesquelles sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin E. Peltier  
Que le compte suivant soit approuvé et le trésorier autorisé à le payer savoir: Wm. Scully 113 4.64<sup>4</sup> 1st. Devene 500<sup>00</sup> f. R. Blanchard 10.81<sup>4</sup> 6.40<sup>5</sup> 3.84<sup>7</sup> 4.80<sup>7</sup> 4.3.14<sup>5</sup> 11. 1st. Boly 194<sup>6</sup> 1s. J.P. Gosselin 25<sup>9</sup> 1st. Dumaine 16. Cell. 73.50<sup>6</sup> 1st. Bellamy Quata. 11.38<sup>4</sup> 11.07<sup>4</sup> 22.80<sup>4</sup> 13.26<sup>4</sup> 271.25<sup>6</sup> 180.42<sup>4</sup> 80.44<sup>4</sup> 95.74<sup>4</sup> 11.15<sup>4</sup> 4.02<sup>7</sup> 2.00<sup>7</sup> 4.1. Marquette 8.00<sup>3</sup> 1st. Gauthier 6.00<sup>4</sup> 1st. Moise Moquin 100<sup>7</sup> 1st. Southern Canada. 35.04<sup>7</sup> 1st. Charron 17.00<sup>4</sup> 1st. Lavoie 300<sup>7</sup> 1st. Almane village St Joseph. 19.00<sup>4</sup> Lecture est faite d'une lettre de M. G. Marion adressée à l'ingénieur Gravard au sujet avec la bâche à fermer de son T. Courchene.

Son Honneur le maire fait part ses messages de sympathie par lui adressé au maire de Montréal à l'occasion de la mort de Théophile Bourassa Palace.

L'échevin J.E. Cuvier donne avis de motiver qu'il présentera un règlement à l'effet de tenir aux théâtres de la ville une employée payé par les théâtres pour percevoir les billets et faire l'inspection.

L'échevin J.C. Duchesne donne avis de motiver qu'il proposera un règlement concernant le campagne de la place.  
L'échevin J.E. Cuvier donne avis de motiver qu'il présentera un règlement pour réglementer l'entassement de la neige sur les bottoirs, et l'enlèvement de la neige des toits.

Proposé par l'échevin J.E. Cuvier secondé par l'échevin J.C. Duchesne  
Que ce conseil s'adjourne à mardi le 18 janvier.

Drummondville, Mais

*E. Lalonde  
Greffier*

25 Janvier 1927.

Province de Québec  
Ville de Drummondville

Procès verbal et minutes d'une séance du conseil municipal de la ville de Drummondville tenue aux lieux et heures ordinaires du conseil mardi le 25 janvier 1927 étant la deuxième séance bi-mensuelle du mois de janvier.

Tout présent: Son Honneur le maire Mr. W.A. Morris et plusieurs les échevins Mr. Lindsay, J.C. Duchesne, A. Birg, E. Larocque, E. Peltier, E. Tannier.  
Lecture est faite de l'avis de convocation de la présente séance et du certificat constatant qu'une copie en a été signifiée à tous et chacun des membres du conseil.

Lecture est faite des minutes des séances du 14 décembre 1926 et du 11 janvier 1927 lesquelles sont adoptées unanimement.

Proposé par l'échevin J.C. Duchesne secondé par l'échevin E. Peltier  
Que les comptes suivants soient approuvés et le trésorier autorisé